



CONVENTION CADRE D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE MULTISITES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISIGNY-OMAHA-INTERCOM

RELATIVE AUX COMMUNES DE BALLEROY-
SUR-DRÔME, GRANDCAMP-MAISY, ISIGNY-
SUR-MER, LE MOLAY-LITTRY ET TRÉVIÈRES

ENTRE

- **Isigny-Omaha Intercom** représentée par Patrick Thomines, son président en exercice, autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 22/09/2022 ;
- **La commune de Balleroy-sur-Drôme** représentée par Yohann Pesquerel, maire de la commune, autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal du 15/09/2022 ;
- **La commune de Grandcamp-Maisy** représentée par Éric Poissonnière, maire de la commune, autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal du 26/09/2022 ;
- **La commune d'Isigny-sur-Mer** représentée par Éric Barbanchon, maire de la commune, autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal du 27/09/2022 ;
- **La commune de Le Molay-Littry** représentée par Guillaume Bertier, maire de la commune, autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal du 20/09/2022 ;
- **La commune de Trévières** représentée par Mireille Dufour, maire de la commune, autorisée à cet effet par délibération du conseil municipal du 20/09/2022 ;

Ci-après désigné par les « bénéficiaires »,

ET

L'État représenté par Monsieur Gwen Jeffroy, Sous-Préfet de l'arrondissement Bayeux ;

AINSI QUE

- **Le Département du Calvados** représenté par Monsieur Jean-Léonce Dupont, Président ;
- **La Banque des Territoires** représentée par Madame Céline Champeyrol-Buge, Directrice territoriale du Calvados ;
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie** représentée par Monsieur Manuel Le Roux, Président ;
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie** représentée par Monsieur Bruno Choix, Vice-Président

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

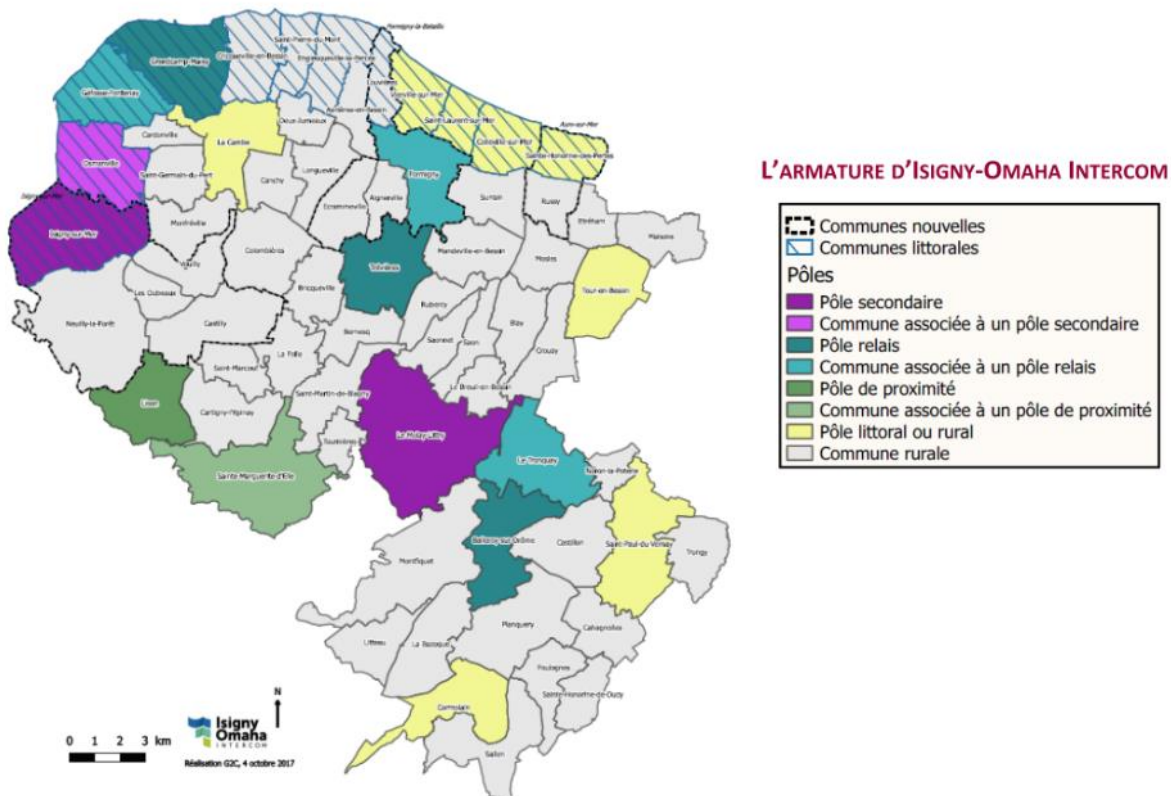
La communauté de communes Isigny-Omaha Intercom et les communes de Balleroy-sur-Drôme, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Le Molay-Littry et Trévières ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 7 mai 2021.

La communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a été créée en 2017. Fruit de la réunion de trois intercommunalités : l'Intercom Balleroy-Molay-Littry, la communauté de communes de Trévières et Isigny-Grandcamp Intercom, elle compte aujourd'hui cinquante-neuf communes, sur un territoire de 581.70 km², 26 680 habitants au 1^{er} janvier 2018. À l'échelle du Calvados, il s'agit de l'intercommunalité regroupant le plus de communes. Située à l'ouest du département et du Bessin, et voisine du département de la Manche, Isigny-Omaha Intercom est sous influence de pôles extérieurs que sont Carentan-les-Marais et Saint-Lô, Bayeux et plus loin Caen.

Les différents axes routiers et la ligne ferroviaire lui permettent de se structurer autour de plusieurs pôles, et non un seul comme cela est souvent le cas, chaque pôle ayant un lien routier direct avec la grande ville la plus proche. Le territoire reste marqué par une ruralité affirmée et une diversité de paysages faisant sa richesse : une façade septentrionale maritime, un arrière-pays dans lequel les Marais font la transition avec un paysage plus bocager et qui tend à se vallonner, pour aboutir sur la forêt domaniale de Cerisy qui sépare une partie sud du

territoire du reste. Ses richesses, son histoire et ses patrimoines sont multiples et reconnus avec : les labels AOP beurre et crème d'Isigny, l'huile d'Isigny, la présence du Parc Naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, plusieurs zones naturelles protégées, la forêt de Cerisy qui abrite une espèce protégée et qui met à la portée de tous une faune et une flore riches et préservées. Il faut bien-sûr ajouter la présence des Plages du Débarquement et ses vestiges, qui sont le premier vecteur du tourisme à l'échelle de la Normandie.

La communauté de communes Isigny-Omaha Intercom se distingue par des secteurs agro-alimentaires et agricoles particulièrement présents avec la coopérative Isigny-Sainte-Mère, premier employeur du territoire et Danone, les élevages laitiers, mais aussi le port de Grandcamp-Maisy, réputé pour la coquille Saint-Jacques.



Sur la base du projet de territoire identifiés dans le PCAET, le CRTE, le Contrat de Territoire Eau et Climat du Bessin, et dans le cadre du partenariat avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (21 communes concernées sur les 59 de l'EPCI, dont 3 communes PVD), le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article

L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.]

Article 2 – Les ambitions du territoire

Si l'intercommunalité a connu une hausse de sa population dans les années 2000 et début 2010, elle enregistre une baisse dans les années suivantes. Les évolutions de population sont cependant différentes d'une commune à l'autre. À l'échelle du territoire, le constat est le suivant :

- Depuis 2013, et jusqu'en 2018 (chiffres disponibles), la variation annuelle de la population est de -0.4% répartie comme suit : -0.1% due au solde naturel et -0.3% due aux migrations.
- Entre 2013 et 2018, le taux de natalité était de 9.4‰, soit le taux le plus bas depuis 1968 après avoir connu une stabilisation dans les années 2000.
- Les habitants de plus de 60 ans représentent une part croissante de la population, passant à plus de 30% entre 2013 et 2018.

Si la crise sanitaire a pu pousser à de nouvelles installations sur le territoire, la dynamique démographique de ce dernier n'en reste pas moins négative.

Les habitants du territoire sont majoritairement des ouvriers et des employés. Ensemble, ils représentaient 32% de la population active en 2018. Le territoire comptait 6 454 emplois pour un peu plus de 10 000 actifs ayant un emploi. Rappelons-nous que le secteur agro-alimentaire est le premier employeur du territoire. Les ouvriers trouvent donc du travail sur le territoire. Sur le secteur d'Isigny-sur-Mer, l'indice de concentration d'emploi atteint les 90%. La situation n'est pas la même à l'ouest et au sud du territoire, plus proches des métropoles avec un indice de concentration inférieur à 50%.

De la même façon, plus on s'approche des métropoles, plus la CSP majoritaire dans la population active tend à être les professions intermédiaires et les employés. La proximité d'axes routiers est elle aussi déterminante dans la répartition de la population du territoire. Pour les communes qui sont les plus proches de ces pôles, il faut veiller au maintien de l'activité pour qu'elles ne deviennent pas uniquement des « cités dortoirs ». Le maintien des activités et des services se heurte donc aussi à la concurrence des pôles extérieurs.

Parallèlement, l'activité touristique trouvant sa source dans l'histoire et les patrimoines présents sur le territoire, et qui représente son image, participe à son développement économique. Préoccupation majeure donc, il faut là aussi veiller à son harmonisation à l'échelle entière de l'intercommunalité.

Les communes d'Isigny-sur-Mer et de Le Molay-Littry sont identifiées comme les deux pôles secondaires du territoire dans le SCoT Bessin. Les communes de Balleroy-sur-Drôme, de Grandcamp-Maisy et de Trévières font partie des six pôles relais du territoire dans le SCoT Bessin.

Forts de ces constats, les élus du territoire ont établi une stratégie politique, à l'occasion de l'établissement du PLUi (approuvé le 18/03/2021), autour de cinq axes :

- Stimuler l'accueil et le maintien de populations, en favorisant la mixité sociale et générationnelle.
- Dynamiser les différentes centralités et les modes alternatifs à la voiture individuelle pour les relier.
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales et environnementales, vecteurs d'identités et d'attractivité pour le territoire.
- Consolider et développer le tissu économique local, en s'appuyant sur la complémentarité des pôles (intérieurs et extérieurs au territoire).
- Optimiser l'offre de tourisme-loisirs, véritable levier de développement pour tout le territoire.

Isigny-Omaha Intercom a, ces dernières années, œuvré dans le champ de la santé avec la création et l'agrandissement de PSLA (celui du Molay-Littry sera livré pour fin 2022), mais aussi dans l'éducation avec la volonté de créer une école nouvelle génération dans la commune du Tronquay, et les services avec la mise en place de nombreuses Maisons France Services, en soutien avec le Département du Calvados.

À travers le programme Petites Villes de Demain, Isigny-Omaha Intercom entend plus précisément renforcer la présence des services publics sur le territoire, renforcer le maillage culturel pour en garantir l'accès à chacun, spécialement dans des zones éloignées. Elle entend aussi renforcer et diversifier son offre touristique, continuant ainsi à travailler et actualiser son image.

Les communes d'Isigny-sur-Mer et de Le Molay-Littry, en tant que pôles secondaires (SCoT) et centres intermédiaires (selon la définition de l'Agence Nationale des Territoires), proposent logiquement une offre enrichie d'équipements.

La commune d'Isigny-sur-Mer est la commune la plus importante du territoire. Elle est la plus peuplée avec 3620 habitants en 2018, et concentre, grâce à la coopérative laitière, 29% des emplois du territoire. Elle voit sa population décliner depuis 2008 (presque 4000 habitants). Les habitants de plus de 60 ans représentent une part de plus en plus importante (35%) de la population totale.

La commune peine à attirer de nouveaux ménages ces dernières années avec une ancienneté d'installation qui ne cesse d'augmenter. Le bâti est vieillissant, inadapté, voir anachronique pour certains logements. Plus largement, la commune souffre d'une image relativement difficile à faire évoluer, qui peut freiner les nouvelles installations.

La commune concentre nombres de services et rayonne sur les communes voisines : PSLA, cinéma, EPN, autopartage etc. Ayant très tôt exprimé la volonté de se doter d'une ORT (depuis 2019), la commune désire rendre plus attractif son bassin de vie, en agissant sur la rénovation du parc de logements, la rénovation des locaux commerciaux - dont l'armature n'a pas changé depuis l'Après-guerre avec accès aux logements par la boutique en rez-de-chaussée - et plus largement du tissu urbain, espaces publics et des services.

Le Molay-Littry fait elle aussi face à un vieillissement de sa population et une stagnation de cette dernière. Depuis 2008, le nombre d'habitants reste légèrement supérieur à 3000. Le solde naturel est légèrement négatif depuis les années 90, et elle ne parvient plus à attirer de nouveaux habitants. Là aussi, la part des plus de 60 ans sur l'ensemble de la population est en augmentation.

La commune a la chance d'avoir sur son territoire des entreprises vectrices d'emplois comme Danone par exemple. Sur la question de l'emploi et de l'économie, il faut prendre en compte la proximité de Bayeux, ville vers laquelle se fait la majorité des mouvements pendulaires. Le Molay-Littry jouit d'une position stratégique sur deux axes routiers structurants Balleroy-Isigny et Bayeux-Lison, et peut bénéficier de la halte ferroviaire. Les commerçants voient donc passer et s'arrêter de nombreuses personnes matin et soir.

La préoccupation de la commune est donc moins économique et se tourne surtout vers une modernisation du parc de logements pour attirer de nouveaux venus, mais aussi pour faire face au vieillissement de sa population. Elle souhaite favoriser la rénovation énergétique et thermique de logements, et la réhabilitation du parc locatif. De plus, elle doit veiller au développement de son cœur de bourg car l'étalement géographique de la commune pourrait tendre à une fuite des commerces aux entrées de la commune.

Les trois autres communes Petites Villes de Demain pôles relais, n'ont pas toutes le même niveau d'équipements.

Grandcamp-Maisy est classée comme étant au même niveau d'équipements que les deux communes pôles secondaires, elle est un centre intermédiaire pour les communes avoisinantes. Tournée vers la mer, elle jouit d'une situation idéale au bout des Plages du Débarquement avec des plages de sable et un cœur de bourg « face à la mer ». Ce cadre privilégié est aussi l'explication de la plus importante problématique de la commune : le vieillissement de sa population. Ce vieillissement est le résultat de différents facteurs qui, additionnés, concourent à faire de Grandcamp-Maisy une commune dans laquelle les plus de 60 ans représentent quasiment 55% de la population.

Par de multiples facteurs, la population est en diminution : entre 2008 et 2018, la commune perd plus de 200 habitants pour atteindre un peu plus de 1500 âmes.

La mer est directement et indirectement au centre des activités de la commune (pêche, aquaculture, tourisme). À la période estivale, le nombre d'habitants avoisine les 7000. Les commerces, les restaurants, les artisans, tous profitent des revenus de la mer, notamment via le tourisme. Ce dernier induit aussi quelques problématiques en termes d'habitat par rapport aux meublés de tourisme (prix et disponibilités de biens pour de la résidence principale), et de cohabitation des différents usages.

La priorité de la commune de Grandcamp-Maisy se porte vers la question de l'habitat, du foncier et de sa disponibilité, contribuant à l'installation de nouveaux ménages. Le réaménagement du centre-bourg est également une question centrale du fait de cette économie tournée vers la mer. Les espaces doivent devenir et demeurer qualitatifs pour que tout un chacun puisse y trouver sa place, le visiteur, le commerçant et l'habitant – d'autant plus que la mer contribue grandement à la vitesse de détérioration des ouvrages.

L'offre de services pour la population est également une préoccupation puisque faisant partie des vecteurs d'attrait et de maintien de la population.

Balleroy-sur-Drôme est un centre local d'équipements, tout comme Trévières. Cela signifie que l'offre de services y est plus restreinte que dans les communes précédentes, avec une douzaine d'équipements de proximité.

Balleroy-sur-Drôme est la commune la plus au sud du territoire parmi les cinq Petites Villes de Demain d'Isigny-Omaha Intercom. Séparée du reste du territoire par la forêt, elle bénéficie d'une certaine proximité avec Bayeux en étant placée sur l'axe routier Saint-Lô-Bayeux.

La commune gagne en population entre 2008 et 2018 en passant de 1179 à 1414 habitants. À Balleroy-sur-Drôme, la part des 60 ans augmente, mais accompagnée des plus jeunes (les 0-15 ans). Le taux de natalité y est plus fort que dans les autres communes, et ce sont les migrations qui permettent à la commune de gagner des habitants, malgré un bâti plus que vieillissant.

Si Balleroy-sur-Drôme profite du recul de la couronne bayeusaine du point de vue population, le constat n'est pas le même pour l'économie et les emplois. Cette concurrence limite la ville dans son développement économique, notamment pour les commerces. Ces derniers se trouvent à Bayeux, mais aussi au Molay-Littry. La présence du château classé ne suffit pas à dynamiser économiquement la commune.

Balleroy-sur-Drôme cherche donc à résorber la vacance des logements situés dans le centre-bourg afin de ne pas laisser ce dernier sans habitants, au profit des lotissements en périphérie. Il en va de même pour le commerce. Elle tient également à maintenir une offre de service de qualité pour maintenir et jouer son rôle de pôle sur le territoire.

Trévières, elle aussi centre local d'équipements, est une commune dont le développement reste plus proche de celui de l'intercommunalité. Considérée comme la Porte des Marais, sa population décroît légèrement passant de 942 habitants en 2008 à 919 en 2018. La part des plus de 60 ans est de 38%. Avec un taux de natalité de -1.1,

c'est bien le solde migratoire positif (0.8) qui permet à la commune de limiter la perte d'habitants.

La proximité avec la Nationale 13 permet d'être rapidement à Bayeux ou encore Isigny-sur-Mer. Réunissant de nombreux commerces et de nombreux services dans son cœur de bourg, la commune attire aussi par le fait que l'on y trouve l'un des trois collèges du territoire, ainsi que deux écoles élémentaires.

Trévières se distingue par une préoccupation écologique forte pour offrir à ses habitants un cadre de vie préservé et abordable pour chacun. Elle souhaite s'engager dans une transition écologique mais aussi sociale, dans un modèle où chacun peut être acteur de son cadre de vie et partager son savoir avec tous.

Dans un cadre résolument novateur, la commune souhaite attirer non seulement de nouveaux habitants mais aussi de nouveaux professionnels, afin de multiplier les acteurs de son territoire. Elle souhaite maintenir et diversifier l'offre de services dans son cœur de bourg, en s'adaptant aux demandes des nouvelles consommations, qu'elles soient économiques, culturelles ou encore sportives.

Pour toutes les collectivités, les actions en faveur d'une croissance de la population et le maintien des commerces et des services sont une priorité. La stratégie intercommunale, les documents garantissent un développement harmonieux à l'échelle du territoire. L'ORT renforcera ces volontés en permettant à chaque pôle structurant de continuer à faire vivre son territoire d'influence.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation 1 : Redynamiser l'habitat en centre-bourg**

L'habitat représente le fer de lance du programme « Petites Villes de Demain », et notamment sur Isigny-Omaha-Intercom où plus de 55% des logements ont été construits avant 1970. Habitat dégradé ou indigne, passoire énergétique, difficultés d'accès et bien d'autres, autant de problématique à régler pour que chaque habitant (actuel ou futur) de l'intercommunalité, et des 5 communes PVD en particulier, puisse trouver un habitat en centre-bourg qui lui corresponde, selon son parcours résidentiel et ses envies.

- **Orientation 2 : Développer et soutenir le commerce et l'artisanat**

En parallèle de l'habitat, le développement économique des petites centralités que représentent les communes PVD est primordial, à l'heure où les grandes métropoles vampirisent les principales activités et où les grandes enseignes prennent le pas sur les petits commerces de proximité. Pour autant, la crise sanitaire a révélé une volonté forte des populations de retrouver la proximité avec les commerçants et de consommer davantage local.

- **Orientation 3 : Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines**

Conjointement à la volonté de consommer davantage local, les Français se sont également tournés davantage vers les terres et les petites centralités pendant la crise liée à la Covid-19. En témoigne un sondage Ipsos paru en 2021, dans lequel « 89% des français interrogés portent un regard positif sur la vie dans les petites villes ». Isigny-Omaha-Intercom est un territoire agréable, sur lequel il fait bon vivre et avec un patrimoine varié et une histoire riche.

- **Orientation 4 : Développer, maintenir et garantir l'offre de services**

Malgré ce regain d'attrait pour les petites centralités, difficile d'occulter la perte de différents services (médecins, services postiers...). Or, maintenir une offre de services, c'est maintenir sa population, et assurer ainsi un certain

dynamisme local. C'est également offrir une stabilité pour les futurs ou les jeunes ménages, permettant d'assurer un renouvellement générationnel, notamment sur Isigny-Omaha-Intercom où la population se fait de plus en plus vieillissante (en 2018, 31% des habitants avaient plus de 60 ans).

- **Orientation 5 : Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilités**

Dans l'objectif de redynamiser les centres-bourgs et à une période où l'utilisation de la voiture est de moins en moins encouragée, encourager les nouvelles formes de mobilités, telles que la marche à pied ou encore le vélo, présentent des avantages non négligeables, aussi bien pour les populations que pour l'environnement : un enjeu majeur à l'heure du réchauffement climatique.

Communes à toutes les collectivités, elles ont été définies au regard des orientations, des volontés et des projets de chacune, et en accord avec les degrés de priorité constatés, et avec les différents documents d'urbanisme en vigueur (PLUi, SCoT etc.)

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Le plan d'action pour chaque commune sera détaillé dans l'article lui correspondant.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Les territoires signataires

En signant cette convention, les communes de Balleroy-sur-Drôme, de Grandcamp-Maisy, d'Isigny-sur-Mer, le Molay-Littry et de Trévières, assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les collectivités signataires ont recruté deux chefs de projet PVD, responsables de l'animation du programme et

de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État rappelle que la convention d'opération de revitalisation du territoire permettra notamment :

- Aux investisseurs de bénéficier d'une défiscalisation de leurs investissements pour les opérations d'acquisition de logement accompagnées de travaux de rénovation (dispositif Denormandie dans l'ancien) sur l'ensemble de la commune ;
- Aux commerçants de bénéficier, au sein du périmètre de l'ORT, d'assouplissements quant à leurs conditions d'installations dans les centres-bourgs de Balleroy-sur-Drôme, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Le Molay-Littry et Trévières, cette mesure étant accompagnée d'une régulation plus forte des implantations commerciales en périphérie.

L'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

L'État s'engage à mobiliser les aides de l'ANAH selon le calibrage défini dans le cadre de l'étude pré-opérationnelles et les aides au logement social sur des opérations de revitalisation de centre-ville (acquisition-amélioration, renouvellement urbain dans le tissu existant).

À travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département, en sa qualité de chef de file des politiques de solidarités humaines et territoriales, mais également de son rôle en matière d'aménagement du territoire (routes départementales, véloroutes, milieux naturels, déploiement de la fibre, etc.), pourra mobiliser ses dispositifs d'aide financière et d'ingénierie pour soutenir les actions visées par le programme, dès lors qu'elles s'inscrivent dans son cadre d'intervention.

Il s'engage à désigner dans ses services un référent pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Pour renforcer son soutien aux Petites Villes de Demain, le Département a intégré de manière ambitieuse les problématiques d'attractivité des centralités dans sa politique territoriale 2022-2026 (« Calvados Territoires 2030 »).

À ce titre, il s'engage à participer au dispositif Petites Villes de Demain dans le cadre de ses différentes politiques d'aides aux territoires :

- Un appui technique pourra être apporté en priorité aux collectivités retenues dans le cadre de Petites Villes de Demain par la mobilisation de Calvados Ingénierie, réseau des acteurs départementaux apportant du conseil de qualité aux collectivités en amont de leurs projets ;
- Le financement des opérations d'investissement, dès lors qu'elles sont éligibles, pourra se faire dans le cadre des modalités d'aides aux territoires en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande de subvention et après approbation de la Commission permanent du Conseil départemental.

6.6. Engagements des autres partenaires financeurs

6-6-1. La Caisse des Dépôts, par le biais de sa filiale Banque des Territoires.

Elle contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés financières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économique (la caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

La proposition d'accompagnement figure en annexe 6.

6-6-2. La Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie.

En tant qu'établissement public de l'état, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Caen Normandie représente les intérêts généraux des entreprises commerciales, industrielles et de services et contribue également au développement économique du territoire (article L710-1 du Code du Commerce).

La CCI Caen Normandie accompagne le territoire dans son développement économique et met à sa disposition les données socio-économiques de sa plateforme CCI Baseco Normandie. Elle accompagne également l'intercommunalité dans la mise en place d'actions visant à dynamiser le commerce local.

Elle propose la mise en place de l'outil Ciy-Desk, véritable observatoire pour les communes adhérentes (ici les cinq communes PVD du territoire), visant à la sauvegarde, l'entretien, l'étude du tissu économique local. Il permet aussi d'analyser la fréquentation des centres-bourg.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ORT et dans la continuité de l'accompagnement de la communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom, la CCI Caen Normandie peut participer aux divers groupes de travail concernant ses domaines d'intervention, au Comité Technique et au Comité de Pilotage.

6.6-3 La Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Normandie

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat s'engage à :

- Promouvoir la transmission et la création reprise d'entreprises sur le territoire et accompagner les porteurs de projets afin de maintenir et de développer le maillage des différents secteurs d'activité sur le territoire.
- Déployer son offre de services en direction des entreprises artisanales notamment en matière de développement de leur performance, de transition numérique et écologique.
- Participer au Comité de pilotage, au comité technique ainsi qu'aux divers groupes de travail concernant son champ de compétence.

En tant que prestataire, la CMA Normandie peut, grâce à son observatoire de l'artisanat, réaliser des études économiques, des enquêtes, des baromètres etc. sur l'artisanat et son évolution sur le territoire.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

7.1. Comité de pilotage local

Le comité de pilotage de l'ORT est présidé par le/la Président(e) d'Isigny-Omaha Intercom.

Y participent :

- Les maires et élus impliqués des cinq municipalités Petites Villes de Demain, et d'Isigny-Omaha Intercom
- L'État représenté par le sous-préfet ou son représentant, et par le référent départemental de l'État.
- Les partenaires que sont le département, la région, la Banque des territoires.

Pourront également être invités :

- Les techniciens concernés des cinq municipalités Petites Villes de Demain et d'Isigny-Omaha Intercom
- Toute personne utile en fonction des sujets traités à l'ordre du jour

Il se réunit à minima une fois par an, et ses membres sont en contact permanent pour assurer la bonne dynamique de l'ORT.

Le comité de pilotage siègera afin de :

- Valider l'évaluation annuelle du programme ;
- Suivre l'avancement et la programmation des actions
- Étudier et statuer sur les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions
- Décider de mesures rectificatives visant à faire évoluer le programme

7.2. Comité technique local

Le comité technique, à l'initiative des chefs de projet est composé de :

- Techniciens concernés d'Isigny-Omaha Intercom
- Techniciens des communes lauréates
- Représentants territoriaux de l'État

Y sont également invités :

- Les partenaires
- Toute personne utile en fonction des sujets à l'ordre du jour

Il se réunit à minima une fois par an, avant chaque comité de pilotage, et lorsque cela s'avère nécessaire à la bonne marche du programme.

Ses membres sont en contact permanent pour assurer la bonne dynamique de l'ORT. Il rend compte au comité de pilotage.

Des groupes de travail peuvent également se tenir au besoin et si cela est nécessaire à l'avancement des projets, selon les thématiques concernées. Ils sont ouverts à l'ensemble des partenaires et personnes participant aux projets.

Les groupes de travail alimentent l'action du comité technique en amont du comité de pilotage.

7.3. Chefs de projets PVD

Pour assurer la coordination et la bonne réalisation des différentes actions, les collectivités concernées

(communes et intercommunalité) doivent se doter de chefs de projet. Étant donné le nombre de communes lauréates sur le territoire, il a été décidé de porter le nombre de chefs de projet à 2.

Les chefs de projet sont placés sous l'autorité de la Directrice Générale des Services d'Isigny-Omaha-Intercom.

Ils assurent le suivi des actions menées dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et de l'ORT.

Ils animent les programmes par l'organisation notamment de comités de pilotage, de comités techniques et de groupes de travail.

Ils peuvent proposer de nouvelles orientations, de nouveaux projets et fiches actions au comité de pilotage, dans le but de faire évoluer le programme dans le temps.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Voir annexe n°4

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à

utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat pour une durée de 5 ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-

1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Caen à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Caen.

Article 15 – Convention d'ORT d'Isigny-sur-Mer



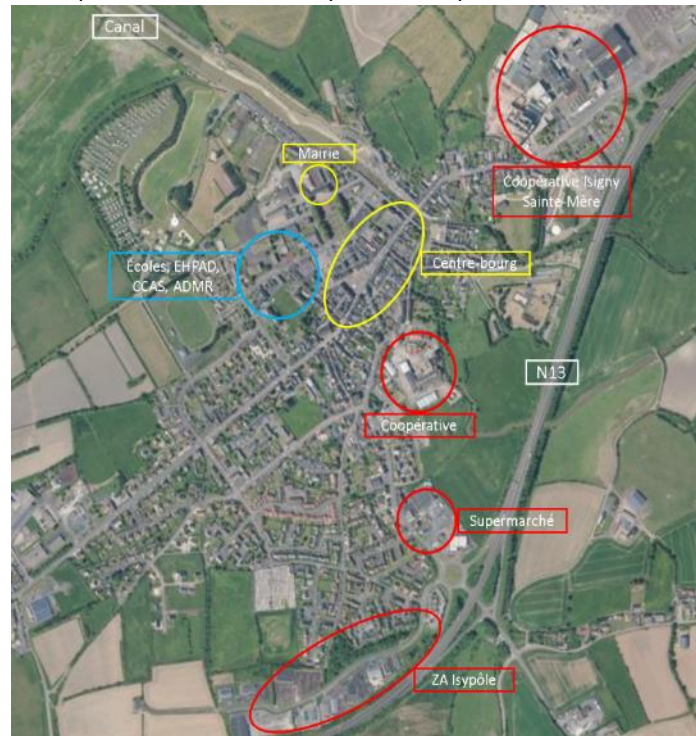
Article 15.1 Diagnostic

Article 15.1.1 – Caractéristiques du centre-bourg

La commune d'Isigny-sur-Mer, située à l'extrême ouest d'Isigny-Omaha Intercom fait la renommée du Bessin (avec Bayeux) et est connue à travers le monde grâce au beurre et à la crème du même nom, fleurons de la gastronomie française. Mais Isigny-sur-Mer, ce n'est pas uniquement des produits de qualité, mais également un emplacement entre marais et littoral, au fond de la Baie des Veys, entre les Plages du Débarquement de la Manche et du Calvados. Isigny, devenue Isigny-sur-Mer dans les années 20, s'agrandit en 2017. Castilly, Neuilly-la-Forêt, Les Oubeaux et Vouilly rejoignent Isigny-sur-Mer, deviennent communes déléguées au sein d'une seule grande et même commune gardant le nom d'Isigny-sur-Mer.

Isigny-sur-Mer a toujours profité de son emplacement stratégique permettant de transporter, d'exporter les produits du territoire qui y ont toujours transité. Par les chemins, mer, par rail ou par route, le beurre, les caramels, le charbon, les produits de la mer y arrivent et en partent. Le port fut construit dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. Avec le temps et la modernisation des équipements, l'activité du port décline au profit de la route. Aujourd'hui, le port existe toujours mais l'activité de pêche y est bien moindre ; c'est surtout le quartier des Hogues qui marque et permet à la commune de conserver un témoignage d'un passé tourné vers la façade maritime.

Aujourd'hui, c'est l'usine Isigny-Sainte-Mère qui marque tant visuellement qu'économiquement la commune. Premier employeur du territoire, sa modernisation, ses agrandissements et la diversification des produits qui y sont fabriqués, continuent de faire vivre le tissu économique de la commune et au-delà. Elle est un réel centre pour les communes du nord-ouest du territoire et la route Nationale 13 contribue à la rapprocher tant de Cherbourg-en-Cotentin et Carentan-les-Marais, que de Bayeux et de Caen.

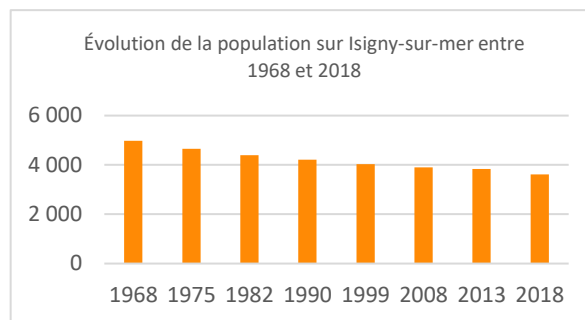


L'offre de services, marchands et non-marchands est large. La commune est dotée d'une école élémentaire et de l'un des trois collèges de l'intercommunalité. L'offre de santé y est également diverse grâce à la présence d'un PSLA, récemment agrandi, réglant de ce fait une partie de la carence médicale observée par l'ARS dans l'ouest du Bessin. On y trouve également une maison de retraite (en cours de déménagement car à l'étroit), et une résidence orientée pour les seniors. La commune est également dotée d'une Maison France Services et du seul Espace Public Numérique du territoire. Les infrastructures sportives sont également présentes avec des gymnases mais aussi des parcours et pumptrack. La VéloMaritime traverse la commune et contribue à diversifier l'activité touristique dans la commune. Juste derrière le cœur de bourg et la mairie se trouve d'ailleurs un camping.

On y trouve également toutes sortes de commerces ; la commune héberge également une des trois zones artisanales du territoire, ainsi que le seul restaurant McDonald le long de la Nationale, entre Caen et Cherbourg. Fait anecdotique, mais qui démontre une fois encore l'emplacement stratégique de la commune.

Malgré ces atouts, Isigny-sur-Mer est aussi une commune en difficulté, dont le développement semble freiné par une réputation de commune assez pauvre. Identifiée comme zone sensible, le collège est classé en REP, et le manque d'un lieu de culture y est souligné par l'ensemble des acteurs publics. Seul un cinéma est présent. La coopérative laitière a, dans une certaine mesure, siphonné l'offre d'emplois peu qualifiés, mettant en difficulté d'autres entreprises locales dans leur recrutement. Dans la commune, la population active est majoritairement constituée d'ouvriers. Un certain constat d'enclavement à de multiples points de vue peut ressortir, et la commune peine à attirer de nouveaux ménages.

Cette difficulté à attirer de nouvelles populations se matérialise par une décroissance du nombre d'habitants depuis 1968. En effet, alors qu'elle comptait près de 5 000 âmes en 1968 (précisément 4979), elle n'en comptait en 2018 plus que 3 619, soit une diminution de plus de 27% comparé à 1968.



Accompagnant la perte continue d'habitants, la commune est vieillissante. La population, tout comme les activités, peine à se renouveler. En effet, en 2018, les parts les plus importantes sont celles des 45-59 ans (20,8%), les 60-74 ans (19,1%) et les 75 ans ou plus (15,9%). Ce sont ainsi 38,5% des habitants qui sont à la retraite (+0,8% comparé à 2013). Tout ceci est également renforcé par la diminution constante du nombre de personnes dans un foyer, passant de 3,49 en 1968 à 2,13 en 2018. Enfin, les taux de natalité et de mortalité sur la commune suivent des trajectoires bien différentes. En effet, depuis la fin des années 60, le taux de natalité ne cesse de diminuer, passant de 14,9% à 8,6% en 2018, tandis que le taux de mortalité ne cesse de croître, passant de 10,6% à 14,1%.

Mais il n'y a pas que la population qui vieillit. Le bâti en centre-bourg est également vieillissant et aujourd'hui inadapté tant pour le commerce que pour l'habitat. Inadapté de nos jours car trop énergivore et mal isolé, inadapté structurellement avec une unique entrée pour les commerces et les logements, inadapté à l'âge des résidents qui croît. La vacance des logements et des commerces devient un sujet central pour redynamiser le centre-bourg et éviter la fuite des habitants et des commerces en dehors du bourg, voir dans une autre commune. Indicateur de ce bâti vieillissant, 64,25% des logements ont été construits avant 1970, symbole de logements anciens ne répondant plus aux normes énergétiques et environnementales en vigueur, et qui n'incitent pas les jeunes ménages à s'installer.

D'un point de vue touristique, la commune, pourtant au carrefour de l'Histoire, ne parvient pas à fixer les touristes en nombre. En parallèle du camping, on ne trouve qu'un petit hôtel en cœur de bourg, loin de pouvoir répondre aux demandes des touristes.

Article 15.1.2 – Enjeux

Pour définir les enjeux de chaque commune « Petites Villes de Demain », une carte a été réalisée et sera détaillée en fonction des différentes problématiques rencontrées et des projets envisagés.



La commune d'Isigny-sur-Mer est plutôt bien pourvue en services, que ce soit en termes de santé (pôle de santé inauguré le 24 juin 2022, une maison de retraites), d'éducation (une école maternelle et une école primaire, un collège en cours de rénovation) ou d'espaces publics (une mairie attrayante, une place principale rénovée, une aire de jeux flambant neuve). On y trouve également l'essentiel des commerces de bouche. Pour autant, le cœur de bourg est à repenser.

L'habitat : L'un des premiers enjeux sur la commune **est la réhabilitation et la rénovation des logements** en centre-bourg. En effet, beaucoup d'entre eux sont vacants, pour plusieurs raisons : difficultés d'accès au logement, habitat non adapté aux personnes à mobilités réduites ou aux personnes âgées, vétusté des installations, etc. Les raisons sont malheureusement multiples. Malgré une première OPAH entre 2011 et 2014, bon nombre de logements restent encore inoccupés, principalement au-dessus de commerces. Pour répondre à ce besoin, une **nouvelle OPAH** va être mise en place, à la fois sur le territoire d'Isigny-Omaha-Intercom, mais également plus précisément sur la commune d'Isigny-sur-Mer et les 4 autres communes PVD. L'objectif est double : permettre à l'ensemble du territoire intercommunal de bénéficier de l'OPAH « classique », mais également de favoriser la revitalisation des centre-bourgs des communes PVD, en proposant des dispositifs plus précis et plus aboutis (OPAH-RU notamment) dans le but d'améliorer la qualité des logements sur les communes. Le lancement de l'étude pré-opérationnelle, qui doit définir les contours de l'OPAH et, éventuellement, d'une OPAH-RU sur les communes PVD, est prévue pour janvier 2023.

L'économie : Le second enjeu prégnant sur la commune est le **maintien de ses activités commerciales**. En effet, bon nombre de surfaces commerciales sont vacantes, accentuant une impression de « vide » dans le cœur de bourg d'Isigny-sur-Mer. La complexité de l'agencement des commerces, dans lesquels il est parfois nécessaire de rentrer pour accéder au logement au-dessus, est une des raisons qui peut expliquer cette vacance. Les problématiques liées à l'habitat et au logement sont liées sur la commune d'Isigny-sur-Mer. Pour répondre à cela, une première étude est menée dans le cadre du dispositif « **City Desk** » mené en partenariat avec la CCI de Caen. Cette étude a pour objectif de caractériser le commerce et son influence sur la commune, pour mieux l'appréhender. Les premiers résultats sont attendus pour septembre 2022.

Les offres de services : Comme évoqué précédemment, la commune dispose de plusieurs aménagements garantissant à ses habitants une offre de service plurielle (cinéma, base de loisirs, etc.). Pour autant, et malgré la présence de la salle de spectacle, l'accès à la culture sur la commune est plutôt difficile. De plus, celle-ci a plutôt mauvaise réputation en matière de réussite scolaire. Pour contrer cela, la municipalité a lancé un projet de **pôle culturel**, qui doit notamment comprendre une médiathèque. Celui-ci verra le jour dans un ancien bâtiment appartenant à l'actuel collège d'Isigny-sur-Mer. Outre les travaux liés à l'habitat ainsi qu'au commerce, la commune d'Isigny a un véritable enjeu lié à ses services publics. En effet, elle dispose d'une place réaménagée sur le parvis de sa mairie, accueillante, ouverte et verdoyante, mais le bâtiment administratif a besoin de faire peau neuve. Ainsi, et dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la commune a pour projet de **rénover sa mairie** afin d'en faire un bâtiment aux normes et pouvant accueillir l'intégralité des différents services, tout en facilitant son accès.

La mobilité : Enfin, la mobilité fait partie des 5 orientations stratégiques de l'ORT et occupe une place importante dans la vie communale. Le développement d'une commune ne peut se faire sans prendre en considération les enjeux liés à la mobilité. Pour ce faire, la municipalité a mis en place un **service de location** pour un véhicule électrique en autopartage. Les riverains ont ainsi la possibilité de louer un véhicule électrique à la demi-journée ou à la journée.

Les aménagements de la Vélo Maritime sont en cours de finalisation sur la commune (présence de casiers, borne de recharge ou encore portique de comptage). Ces équipements sont importants pour permettre à tous ceux qui empreinte l'itinéraire de bénéficier d'un niveau de services satisfaisant. La démarche peut-encore être poussée (comme dans tous les territoires où les ambitions vis-à-vis des mobilités actives sont fortes), notamment pour augmenter les retombées positives sur la vie du cœur de bourg. Les pistes de diversification et d'amélioration des équipements, de connexions entre itinéraires et points d'intérêt etc. doivent être en évolution pour répondre aux demandes des utilisateurs.

Article 15.2 – Orientations stratégiques

Fort des constats présentés précédemment, l'objectif de la commune d'Isigny-sur-Mer est donc d'inverser la tendance (notamment en matière d'habitat) en remobilisant les facteurs d'attractivité économiques et résidentiels afin de proposer un centre-bourg qui puisse répondre aux enjeux stratégiques actuels et futurs :

Enjeu 1 : développer l'attractivité de la centralité

- Conforter sa position de pôle secondaire sur le territoire intercommunal et de place forte du territoire, à la jonction avec le département de la Manche,
- Développer l'accès à un parcours résidentiel et adapté pour toutes les catégories de population (séniors, jeunes familles) en facilitant l'accès à des logements adaptés aux besoins,
- Inciter les propriétaires bailleurs et occupants à réaliser des travaux dans leurs logements
- Renforcer l'action en faveur de l'attractivité commerciale du centre-bourg (limiter les cases commerciales vacantes, proposer une offre répondant à la demande)

- Se doter d'outils et accentuer la veille sur la situation du commerce en centre-bourg

Enjeu 2 : proposer une offre de services en adéquation avec les besoins de la population

- Mettre en valeur la mairie (mise en accessibilité, rénovation des services, abords) pour valoriser le bâtiment et réaffirmer l'identité de la commune

Enjeu 3 : soutenir le développement de la culture sur le territoire

- Développer l'accès à la culture sur le territoire en proposant un espace dédié regroupant divers services et activités
- Mettre en valeur le riche patrimoine de la commune, pour que chacun puisse se l'approprier et s'identifier

Enjeu 4 : soutenir une démarche de transition écologique

- Favoriser l'utilisation de mobilités douces via la VéloMaritime (cheminements piétons, voies cyclables et desserte cyclable du centre bourg, signalisation)
- Combiner l'enjeu environnemental et l'enjeu social en proposant un véhicule d'autopartage en libre accès et pour tous.

Article 15.3 – Plan d'actions

Axe 1 : Redynamiser l'habitat en centre-bourg

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|---|-----------------------|-----------------|
| Mener une étude Pré-opérationnelle d'OPAH | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 1 |
| Mettre en place OPAH-RU | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 2 |

Axe 2 : Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|------------------------------------|---|-----------------|
| Adhérer à l'observatoire City Desk | Isigny-Omaha Intercom Isigny-sur-Mer | FA collective 3 |

Axe 3 : Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|----------------|-----------------|
| Réhabilitation et transformation de la base de loisirs | Isigny-sur-Mer | FA1 |

Axe 4 : Développer, maintenir et garantir l'offre de services

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|-------------------------------------|--|-----------------|
| Rénovation de la mairie | Isigny-sur-Mer | FA2 |
| Doter la commune d'un pôle culturel | Isigny-Omaha Intercom Isigny-sur-Mer | FA3 |

Axe 5 : Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilité

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|----------------|-----------------|
| Mettre en place un service d'autopartage | Isigny-sur-Mer | FA4 |

Article 16 – Convention d'ORT Le Molay-Littry



Article 16.1 Diagnostic

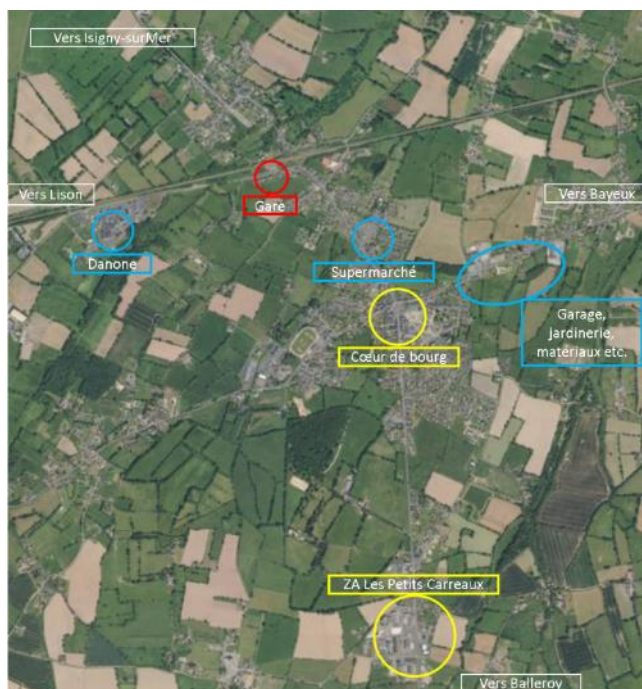
Article 16.1.1 – Caractéristiques du centre-bourg

La commune Le Molay-Littry, au cœur du territoire, est la seconde commune en termes d'habitants du territoire. Située entre les Marais et la forêt domaniale de Cerisy, la commune est connue localement pour les mines de charbon.

Le filon découvert à la fin du XVIII^{ème}, a été exploité sur une période assez courte sur le territoire de la commune, car rapidement concurrencé par le charbon anglais. Les dernières mines entourant Le Molay-Littry ont repris de l'activité pendant la Seconde guerre mondiale pour fermer définitivement au début des années 50, sans que le filon n'ait été entièrement exploité. Rapidement conscient de ce patrimoine local rare, la commune abrite le premier musée ayant pour sujet les mines et le charbon en France ; il ouvre ses portes en 1904. Les mines et leur exploitation s'intégraient parfaitement dans le tissu économique local avec l'utilisation du bois de la forêt de Cerisy voisine pour étayer les galeries. Bien que l'exploitation ait été de courte durée, elle a marqué la commune

et en a donné une image qui perdure encore aujourd’hui. En-dehors du territoire du Bessin et du département, la présence de mines de charbon n’est pas connue.

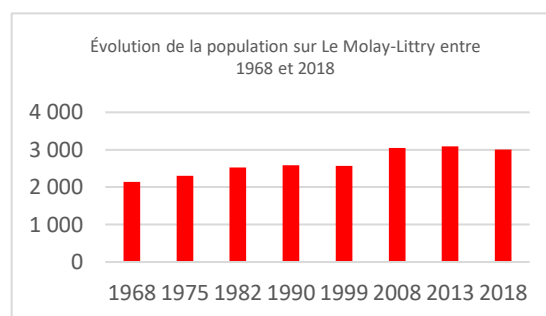
La commune actuelle résulte de l’union de la commune du Molay et de la commune de Littry en 1969. Il en résulte une commune très étirée, composée d’un centre-bourg qui regroupe nombres d’activités, une zone d’activité assez éloignée au sud, avec une gare plutôt excentrée au nord du bourg. On peut aussi ajouter la présence de commerces à l’entrée est de la commune. Cette situation est également due à la présence des deux départementales d’importance que sont la D5 et la D10, plaçant le bourg du Molay-Littry au cœur de ce croisement. Le Molay-Littry profite également de l’aire d’attraction de Bayeux, pôle structurant du Bessin et équipé de tous les services, à 15 minutes en voiture.



Deuxième pôle secondaire du territoire, Le Molay-Littry joue pleinement son rôle sur une territoire proche de Bayeux où les services pourraient disparaître au profit de cette grande ville. L’offre scolaire y est complète jusqu’au collège ; on y trouve donc une maternelle, une primaire et un collège, mais aussi un RAM et un local ados. Les équipements sportifs sont également présents avec gymnase, stade, cours de tennis, piste, etc. La commune est dotée d’une médiathèque et d’une École de musique, danse et théâtre. L’offre de services tend à y être renforcée avec la présence d’un PSLA qui ouvrira ses portes au dernier trimestre 2022, en plus des divers professionnels médicaux et paramédicaux déjà présents sur la commune. Une Maison France Services trouve également sa place dans la commune, ainsi qu’un bureau de Poste.

La commune est dotée de nombreux commerces avec plusieurs boulangeries et boucheries, mais aussi des restaurants et café, fleuristes, pharmacie, ainsi qu’un supermarché et un autre moins dimensionné. Le Marché du jeudi matin, sur la place de la Mairie, est un incontournable pour la commune et les habitants des communes alentours.

Malgré une augmentation de sa population globale entre 1968 et 2018, la commune du Molay-Littry a subi une légère baisse de sa population entre 2013 et 2018, passant de 3093 à 3033 habitants. Cette baisse n’est peut-être que passagère, et la forte augmentation de la population (+40% en 50 ans) a permis d’asseoir le Molay-Littry comme une commune forte et influente du territoire intercommunal.



Pour autant, et à l’instar d’Isigny-sur-Mer, la deuxième commune la plus peuplée du territoire voit sa population vieillir. Si les répartitions des classes d’âge sont plutôt homogènes, on s’aperçoit cependant que les deux plus importantes sont les 45-59 ans (20,2%) et les 60-75 ans (19,5%). La part de retraité est importante en 2018 (35,9%) et reste la catégorie la plus représentée sur la commune, mais elle a légèrement diminué comparée à 2013, où elle s’établissait à 36,6%. Malgré une augmentation de sa population sur les 50 dernières années, le nombre moyen de personnes par foyer tend, comme à Isigny-sur-Mer, à diminuer. Alors qu’il y avait 3,15 habitants par foyer en 1968, il n’y en a plus que 2,24 en 2018. Enfin, les taux de natalité et de mortalité suivent, là aussi, des trajectoires diamétralement différentes. Le taux de natalité est ainsi de passé de 15,5% en 1968 à 9,4% en 2018, tandis que le taux de mortalité est passé de 11,5% à 15,1%.

Le Molay-Littry ne parvient pas ou peu à retenir ses jeunes. La crise sanitaire et la présence de la gare peut tendre à l’installation de nouveaux habitants, mais plutôt en périphérie qu’en cœur de bourg. L’adaptation des logements à l’âge et à la taille des ménages va devenir une réelle préoccupation pour garder les habitants et leur permettre des conditions de vie adaptée, et pour en attirer de nouveaux dans du bâti correspondant aux nouvelles attentes, notamment énergétiques. L’avantage est ici que la majorité des bâtisses sont « récentes », à savoir construites après 1970. C’est le cas de 53,46% des logements. Ainsi, il apparaît que l’habitat en centre-bourg est décent, et semble mieux répondre aux normes en vigueur que ceux des autres communes PVD de l’intercommunalité. Les travaux les plus importants sont à mener sur la zone des Petits Carreaux, située à environ 2 kilomètres du centre-bourg et qui ne bénéficient donc pas de l’apport des commerces et des services pour être attractifs pour les futurs ménages.

Article 16.1.2 – Les enjeux



Comme évoqué précédemment, la commune du Molay-Littry est une commune attractive et une place forte d’Isigny-Omah-Intercom puisque située en son centre. Avec son centre-bourg attractif et ses commerces, la commune est dotée de plus d’un atout pour convaincre les populations futures de s’y installer. Elle a d’ailleurs connu une forte croissance depuis 50 ans. Pour autant, elle reste perfectible, et la municipalité doit se pencher sur des thématiques précises pour continuer à rendre attractive sa commune.

L'habitat : la commune du Molay-Littry connaît plutôt une situation paradoxale en matière d'habitat, puisqu'étant « divisée » en 3 pôles. L'habitat en centre-bourg est plutôt de bonne facture. En revanche, celui de la zone des « Petits Carreaux » et celui en proximité de l'église Saint-Germain mériteraient des travaux de rénovation. Excentrées du centre-bourg, ces zones ne sont pas facilement accessibles pour les riverains, créant ainsi une enclave au sein de la commune. L'habitat y est assez dégradé, avec du bâti vieillissant. L'éloignement participe aussi à un certain oubli de ces zones loin du bourg, et d'autant moins visibles. Il est difficile d'inciter d'éventuels intéressés à s'y installer, tant du point de vue du recours systématique à la voiture que de l'état du bâti à rénover.

Dans le centre-bourg, épargné à première vue, tous les logements ne répondent pas aux normes en vigueur ni aux obligations futures. Les besoins ne sont pas les mêmes que pour les quartiers périphériques abordés ci-dessus. Les problèmes résident ici dans les logements vacants du fait d'une difficulté d'accessibilité (au-dessus des commerces), l'adéquation de l'habitat avec l'âge des occupants, ou encore la facture énergétique pour les ménages.

L'économie : contrairement à l'autre commune définie comme secondaire de l'intercommunalité, Le Molay-Littry ne subit pas une forte vacance de ses surfaces commerciales. Avec ses nombreux commerces et services qui participent à dynamiser l'activité en centre-bourg, et son marché attractif sur la place de la mairie, le commerce semble bien se porter sur la commune. L'importance du tissu commercial nécessite d'autant plus de vigilance et de suivi qu'il est capital pour la bonne santé du bourg. Il est donc capital de se doter d'outils et de favoriser des actions permettant une bonne connaissance, et une adéquation des commerces avec les demandes des consommateurs, anticipant ainsi les mutations et les évolutions du secteur.

Les espaces publics et patrimoine : la commune du Molay-Littry est une commune dans laquelle il fait bon vivre, caractérisée par une augmentation de sa population depuis 50 ans. Sa place centrale est le poumon de la commune et concentre l'ensemble des activités et des services. Pour autant, les projets (dans le cadre de PVD) vont fortement impacter l'aménagement urbain, et par conséquent les espaces publics. La fréquentation du bourg de la commune devrait logiquement augmenter et les efforts sont faits pour que les implantations des bâtiments à venir soient cohérentes. Le PSLA trouve sa place à côté de la mairie, en bordure de la place du marché qui se tient tous les jeudis matin, et devrait voir ses premiers médecins et patients au quatrième trimestre 2022. Le futur siège de l'intercommunalité devrait trouver sa place un peu plus loin, en bordure de la salle des fêtes. Ces deux structures trouvent leur place en cœur de bourg, en bordure et aux abords de la place du marché. Faut-il anticiper des problèmes de stationnement, de cohabitation entre les espaces etc. ?

Une réflexion doit donc être menée pour permettre à chacun, habitant et usager, de profiter des équipements du bourg en toute sérénité et en toute sécurité. Cela permettra au bourg de rester attractif. L'enjeu est d'autant plus important que les aménagements réalisés sont amenés à perdurer dans le temps. La commune est attendue sur de nombreux volets (aménagements urbains, voirie, circulation, embellissement de l'espace public...).

De plus, le Molay-Littry est dotée d'un patrimoine unique : le Musée de la Mine et du charbon. Premier musée minier ouvert en France, sa fréquentation est en constante diminution. Au-delà du musée, c'est tout un patrimoine industriel que l'on retrouve partout sur la commune et qui la marque de son empreinte. Pourtant aujourd'hui, le nombre de touristes s'arrêtant sur la commune est très faible. Comment peut-on faire connaître ce patrimoine et surtout le rendre attractif ?

Les offres de services : la commune du Molay-Littry est bien desservie en offre de services, avec un Point Info 14, une médiathèque, un collège, une école élémentaire, futur pôle de santé, etc. Étant la deuxième commune

du territoire en termes d'habitants et jouant un réel rôle de pôle, Le Molay-Littry doit répondre aux demandes et attentes inhérentes à ce statut de pôle. Elle doit aussi anticiper les futurs besoins, notamment en termes de digitalisation, de dématérialisation des démarches et des nouvelles formes de travail par exemple.

Une démarche anticipatrice permettra à la commune de conforter son rôle de pôle de services sur le territoire qu'elle touche, pour ses habitants, et pour l'ensemble du territoire intercommunal.

La mobilité : dernier enjeu de l'ORT, la mobilité n'est pour autant pas la dernière des priorités sur la commune du Molay-Littry, loin de là. Comme mentionné plus haut, la zone des « Petits Carreaux » est (très) éloignée du centre-bourg (2kms), rendant son accès compliqué sans véhicule. De plus, la chaussée est dangereuse, avec une absence à plusieurs endroits du tronçon de trottoirs afin de faciliter la marche, malgré une vitesse limitée à 50 km/h. De plus, le quartier des Petits Carreaux abrite un centre d'accueil dont les résidents n'ayant pas ou peu accès à un véhicule, doivent se rendre à pied au bourg.

Si les aménagements sont plus qualitatifs, la halte ferroviaire dont est dotée la commune n'en est pas moins distante du bourg de près d'un kilomètre. Si l'on ajoute à cela le fait que la commune soit organisée principalement autour d'une ligne nord-sud, le long de l'axe Isigny-Balleroy, les distances sont longues.

Ainsi, pour que tous les habitants de la commune puissent profiter des services marchands, non-marchands et des infrastructures publiques, il faut proposer des solutions de mobilités sécurisées et utilisables pour tous, dans un contexte de circulation automobile très dense.

Article 16.2 – Les orientations stratégiques

Fort de ces constats, l'objectif pour la commune est donc de conforter sa place de pôle sur le territoire en développant son offre et en évoluant pour toujours répondre aux besoins de ses habitants, en attirer de nouveaux, et en faisant vivre ses nombreux atouts.

Enjeu 1 : Maintenir l'attractivité du pôle

- Développer un habitat adapté aux besoins de l'ensemble de la population pour permettre à chacun de rester ou de s'installer durablement dans la commune : famille, jeune actif, personne âgée
- Conforter son rôle de pôle sur le territoire face à la concurrence de Bayeux en diversifiant son offre de services marchands, mais aussi en développant le nombre d'emplois disponibles sur la commune.
- Maintenir et diversifier l'offre de services publics et non-marchands sur la commune.

Enjeu 2 : Désenclaver la commune

- Permettre à tous les habitants d'accéder au bourg de la commune sans avoir recours à la voiture
- Sécuriser les cheminements de mobilités douces

- Tirer parti de la présence de la halte ferroviaire
- Faire connaître la commune car désenclaver n'est pas seulement permettre de sortir mais aussi accueillir.

Enjeu 3 : Créer un cadre de vie qualitatif

- Améliorer les espaces de rencontres entre les usagers
- Adapter les espaces publics aux nouveaux usages et nouveaux équipements
- Accentuer la végétalisation pour attirer et améliorer le cadre de vie tout en répondant aux problématiques identifiées du réchauffement climatique.

La commune du Molay-Littry, a cette particularité où chaque enjeu et chaque action viennent s'imbriquer les uns dans les autres, et ne peuvent s'envisager les uns indépendamment des autres. Traiter ces sujets de façon indépendante, c'est poser une limite à l'enjeu voisin. Tous contribuent à entretenir et dynamiser le bourg et à renforcer le rôle de pôle de la commune.

Article 16.3 – Plan d'action

Axe 1 : Redynamiser l'habitat en centre-bourg

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|---|-----------------------|-----------------|
| Mener une étude Pré-opérationnelle d'OPAH | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 1 |
| Mettre en place OPAH-RU | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 2 |

Axe 2 : Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|--|-----------------|
| Adhérer à l'observatoire City Desk | Isigny-Omaha Intercom Le Molay-Littry | FA collective 3 |
| Mettre à disposition une aire de stationnement pour les camping-cars | Le Molay-Littry | FA1 |

Axe 3 : Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|-----------------|-----------------|
| Réaménager le cœur de bourg | Le Molay-Littry | FA2 |
| Créer un îlot fraîcheur en cœur de bourg | Le Molay-Littry | FA3 |

Axe 4 : Développer, maintenir et garantir l'offre de services

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|---|-----------------|
| Installer le siège d'Isigny-Omaha Intercom dans le bourg | Isigny-Omaha Intercom Le Molay-Littry | FA4 |

Axe 5 : Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilité

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|--|-----------------|
| Créer une voie douce route de Balleroy | Isigny-Omaha- Intercom Le Molay-Littry | FA5 |

Article 17 – Convention d'ORT de Balleroy-sur-Drôme



Article 17.1 Diagnostic

Article 17.1.1 – Caractéristiques du centre-bourg

La commune de Balleroy-sur-Drôme, résultant de l'union de Balleroy et de Vaubadon en 2016, se trouve au sud d'Isigny-Omaha Intercom, en bordure de la forêt de Cerisy. Cette dernière jouant en quelque sorte le rôle de frontière naturelle, la commune devient naturellement un pôle pour les communes qui l'entourent.

Autrefois en plein cœur de la forêt de Bur dont il ne reste plus qu'une portion aujourd'hui, la commune de Balleroy-sur-Drôme est connue pour son château. Bâti au XVII^{ème} siècle, toujours propriété privée, il est classé aux Monuments Historiques ainsi que les jardins, le potager mais aussi l'église située juste en-dehors de l'enceinte. Si le château a contribué à la renommée de la commune, c'est surtout l'image de montgolfières volant dans le ciel qui reste inscrite dans l'image de Balleroy. Le parc du château a hébergé un rassemblement de montgolfières jusqu'à la fin des années 90. Malgré cet atout indéniable, le tourisme est mineur dans l'économie

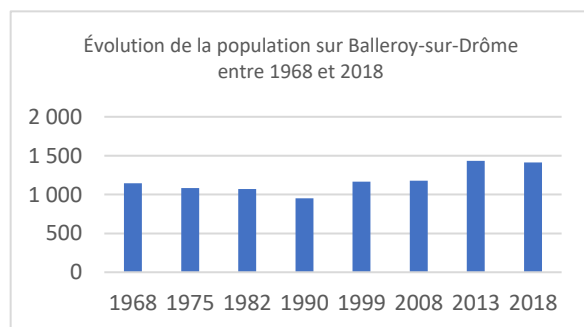
de la commune : il n'y a pas d'hôtel, pas de restaurant. Le visiteur doit faire avec la supérette, le café ou le salon de thé du château. En revanche, on trouve un camping trois étoiles.

Le bourg de Balleroy s'organise autour de la place du marché, réhabilitée en 2019. Place centrale autour de laquelle on retrouve la mairie, des commerces et un café, elle est traversée par deux axes routiers formant un T et donnant une perspective sur le château et ses jardins. Située dans l'aire d'attraction de Bayeux, Balleroy-sur-Drôme n'est pas doté d'un tissu économique lui permettant de fournir de l'emploi à ses habitants. Cette proximité, tout comme celle de Saint-Lô et du Molay-Littry permet aux actifs de ces villes de s'installer dans un cadre privilégié mais entraîne aussi un tassement du tissu économique local. Certaines cases commerciales demeurent vides.



La commune de Balleroy-sur-Drôme regroupe une palette restreinte de services. On y trouve les services de la mairie ouverts du lundi au vendredi, un Point Info 14, un bureau de Poste, l'ADMR. À noter également la présence d'une ancienne maison de retraite fermée depuis de nombreuses années maintenant. Balleroy-sur-Drôme peut aussi compter sur une école élémentaire ; en revanche, il faut se déplacer sur Le Molay-Littry pour le collège. Une MFR, rue des Forges, permet une formation dans les métiers de l'artisanat, du cheval et de l'agriculture. On trouve aussi un gymnase, un stade, un skate-park. La commune doit veiller au maintien des services et le retour d'un médecin prévu pour la fin d'année 2022 permettra de garantir un accès aux soins pour les habitants.

À l'instar du Molay-Littry, la commune de Balleroy-sur-Drôme a vu sa population croître depuis les 50 dernières années, et ce malgré une baisse jusqu'aux années 90. Mieux, malgré une légère baisse entre 2013 et 2018, le recensement de 2021 indiquait une hausse de 60 habitants, permettant à la commune d'approcher les 1 500 habitants (1 471 précisément). L'attractivité de la commune permet donc à de nouveaux habitants de s'y installer.



Cette attractivité se caractérise également par une diminution du pourcentage de retraités chez les 15-64 ans sur la commune entre 2008 (8,8%) et 2018 (7,9%). La population de Balleroy-sur-Drôme tend donc à se rajeunir. Même si la part de retraités reste importante sur la commune (29,32% en 2018), il convient de noter que c'est la plus faible part des 5 communes « Petites Villes de Demain » du territoire, et la seule également à être inférieure à la moyenne intercommunale (34,3%). D'ailleurs, cette « jeunesse » de Balleroy-sur-Drôme se caractérise également par une sur-représentation des 0-14 ans (21,4%) et des 30-44 ans (21,4%) sur la commune. Ainsi, près de 60% des habitants de la commune (58,5%) en 2018 avaient moins de 44 ans, et on peut supposer

que cette tendance se poursuive dans les années à venir. De plus, il est intéressant de noter que, malgré une baisse entre 1968 et 2008, le nombre moyen d'occupants dans un foyer sur la commune est constant voire en très légère augmentation (2,45 personnes / foyer en 2018). C'est, là aussi, nettement supérieur aux autres communes PVD, mais également à la moyenne intercommunale (2,30). Enfin, si le taux de mortalité s'est accru depuis 1968, passant de 11% à 18,8%, le taux de natalité, lui, est resté stable, passant de 13,8% à 12,6% en 2018.

La question du bâti se pose également dans un centre bourg typique mais vieillissant et devenant inadapté pour les commerces et les logements, induisant une vacance contre laquelle l'action doit s'intensifier. En effet, Balleroy-sur-Drôme est l'une des rares communes du territoire à accroître sa part des plus jeunes dans sa population (comme la part des plus âgés), mais avec des installations qui se font le plus souvent en-dehors du centre-bourg. Cette volonté, pour les jeunes ménages, peut s'expliquer notamment par le fait que plus de 55% des logements ont été bâtis avant 1970, et nécessitent donc des travaux pour être réhabilités / mis aux normes.

Article 17.1.2 – Les enjeux



Caractérisée par son château, la commune de Balleroy-sur-Drôme est la seule commune PVD à voir sa population croître de manière continue. De plus, elle attire des populations jeunes, de jeunes ménages, et sa part de personnes âgées est la plus faible des 5 communes PVD.

Habitat : la carte des enjeux ci-dessus présente un bon nombre de logements vacants sur la commune. Or, les données s'arrêtent en 2020, et ne prennent pas en compte les bouleversements impliqués par la crise sanitaire. Aujourd'hui, bon nombre des logements qui étaient vacants en 2020 ne le sont plus aujourd'hui, preuve de l'attractivité de la commune. Cependant, ces logements ne sont pas récents, et certaines bâtisses présentent même un danger majeur si occupant il y avait.

Il est donc souvent plus facile pour les nouveaux habitants de s'installer dans les lotissements et/ou de faire construire afin d'avoir un logement qui corresponde à leurs besoins. L'habitat s'éloigne du bourg alors que du bâti, souvent magnifique mais vétuste, existe.

Dans la commune de Balleroy, la présence d'habitants en centre-ville est le corollaire à la présence des commerces, et vice-versa. Il ne faut en effet pas oublier que Balleroy-sur-Drôme est situé sur l'axe Bayeux-Saint-Lô, et qu'elle pourrait tendre vers une « cité-dortoir ».

Économie : les commerces restent peu nombreux sur la commune, mais ils répondent néanmoins à l'essentiel des demandes de la population. Peu de surfaces commerciales sont actuellement vacantes. De fait, les commerces, s'ils sont moins développés que sur d'autres communes plus importantes du territoire, remplissent leur rôle. La proximité de Bayeux et du Molay-Littry peut limiter par effet de concurrence le nombre de commerce et leur pérennité dans le bourg.

La commune reste marquée par le départ en retraite d'un excellent restaurateur qui participait à la renommée de la commune. Il n'y a pas eu de repreneur et le bourg de Balleroy n'est ainsi plus doté de point de restauration quel qu'il soit. Le seul bar, sur la place centrale en face du château ne propose aucune restauration. Ici ce n'est donc pas un local qui est vacant mais bien une activité économique en elle-même.

Un point de vigilance particulier est donc à avoir sur la présence des commerces en cœur de bourg, avec des départs qui peuvent laisser des activités et locaux vacants.

Espaces publics : Inaugurée en septembre 2019, la place principale a redonné un certain entrain à la commune, tout en la caractérisant. Nul doute que l'aménagement récent de cette place ait joué un rôle dans l'attractivité de la commune, dégageant la vue sur le principal attrait touristique de la commune qu'est le château. Malgré tout, Balleroy-sur-Drôme reste très marquée par la présence de l'axe routier en T qui la traverse et que le nouvel aménagement de bourg ne peut à lui seul faire oublier. Le minéral est au cœur de Balleroy. Il faut généraliser la démarche entamée avec la rénovation de la place principale. Cette dernière dégage également la vue sur la mairie qui reste un magnifique bâtiment mais qui prend de l'âge et s'avère, dans sa configuration actuelle inadaptée pour certains usagers.

Traversée par la route, la commune doit aussi composer avec les nuisances du trafic automobile (stationnement, vitesse excessive etc.)

Offres de services : Dans une commune comme Balleroy-sur-Drôme, la présence des services publics est le principal axe de fréquentation du bourg. Leur présence garantit sa position de pôle auprès des habitants des communes alentour dans lesquelles les services sont absents. On dénombre dans la commune un bureau de Poste, un Point Info 14, une école élémentaire, ou encore une MFR. La mairie a un service de passeport et pièce d'identité, et accueille également l'ADMR. Les horaires d'accueil de la mairie ont été élargis afin de permettre un plus large accès aux services. Le bureau dans lequel se font les demandes de passeport et CNI est situé au rez-de-chaussée, et est assez loin de répondre aux standards attendus en termes de qualité d'accueil des publics.

Pour les services de santé, les habitants pourront se rendre dans la commune voisine du Molay-Littry où l'on trouve de nombreux professionnels grâce au pôle de santé, en plus du médecin généraliste que devrait récupérer la mairie d'ici la fin de l'année 2022.

Mobilité : la commune de Balleroy-sur-Drôme est, comme on l'a vu précédemment, attractive pour les jeunes ménages, et elle continue de gagner en habitants. Or les déplacements dans et en-dehors de la commune sont indispensables pour la vie quotidienne. Le recours à l'automobile est un réflexe. Les déplacements courts se font en voiture. C'est un état de fait récurrent sur l'ensemble du territoire qui reste peu équipé en cheminements

sécurisés pour les mobilités actives. La commune de Balleroy n’y fait pas exception, pourtant, la proximité de la forêt, de la commune du Molay-Littry pourraient pousser à une réflexion sur l’installation d’équipements sécurisés tant pour la vie quotidienne que les loisirs ou encore le tourisme.

Article 17.2 – Les orientations stratégiques

À travers ces constats, on comprend que la commune de Balleroy-sur-Drôme doit tourner son action vers la sauvegarde des services marchands et non-marchands dans son cœur de bourg. Face à la concurrence de Bayeux ou encore du Molay-Littry, la commune doit garantir des services pour continuer à voir ses habitants, et ceux des communes voisines, fréquenter son centre-bourg. Quant à ce dernier, il doit continuer d’offrir un cadre agréable, favorisant son image et ses atouts.

Enjeu 1 : Maintenir l’attractivité du bourg

- Continuer d’accueillir des commerces et renforcer leur implantation sur la commune
- Maintenir l’offre de services et les équipements présents sur la commune, dans un territoire intercommunal tendant à avoir un maillage assez complet de services.
- Diversifier les services de toutes sortes sur la commune pour répondre aux besoins des habitants de la commune et ceux des communes voisines qui fréquentent commerces et services.
- Proposer une offre de logements qualitatifs en cœur de bourg (résorber la vacance, rénover le bâti ancien).

Enjeu 2 : Faire ou refaire connaître Balleroy-sur-Drôme

- Continuer à valoriser l’existant
- Créer de nouveaux centres d’intérêt dans et au départ de la commune pour mettre en avant le patrimoine caché ou inexploité
- Diversifier l’image de la commune.

Enjeu 3 : Maintenir un cadre de vie qualitatif

- Encourager, par des aménagements qualitatifs, la fréquentation du centre-bourg

- Permettre à tous les usagers d'aller, venir, et de rester dans la commune, en toute sécurité.

Article 17.3 – Plan d'action

Axe 1 : Redynamiser l'habitat en centre-bourg

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|---|-----------------------|-----------------|
| Mener une étude Pré-opérationnelle d'OPAH | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 1 |
| Mettre en place OPAH-RU | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 2 |
| Réhabilitation de l'ancienne Maison de retraite | Balleroy-sur-Drôme | FA1 |

Axe 2 : Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|------------------------------------|---|-----------------|
| Adhérer à l'observatoire City Desk | Isigny-Omaha Intercom Balleroy-sur-Drôme | FA collective 3 |

Axe 3 : Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|--------------------|-----------------|
| Réaménager les entrées de bourg | Balleroy-sur-Drôme | FA2 |
| Reconduire le label Petit Village de caractère du Calvados | Balleroy-sur-Drôme | FA3 |

Axe 4 : Développer, maintenir et garantir l'offre de services

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|--------------------|-----------------|
| Transformer la mairie en pôle de services | Balleroy-sur-Drôme | FA4 |
| Favoriser le retour d'un médecin généraliste | Balleroy sur Drôme | FA5 |

Axe 5 : Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilité

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|--------------------|-----------------|
| Création de sentier d'interprétation à la découverte du patrimoine | Balleroy-sur-Drôme | FA6 |

Article 18 – Convention d'ORT de Grandcamp-Maisy

Article 18.1 Diagnostic



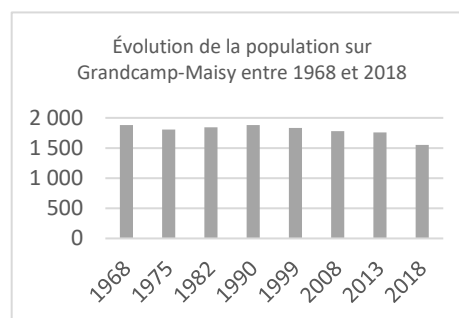
Article 18.1.1 – Caractéristiques du centre-bourg

La commune de Grandcamp-Maisy est la commune balnéaire emblématique du territoire intercommunal. Situé entre les plages du Débarquement du Calvados et de la Manche, en bordure de la Baie des Veys, la commune jouit d'une solide réputation de cité balnéaire. Bien qu'elle n'en porte plus le nom, Grandcamp était autrefois Grandcamp-les-Bains, pour finalement devenir Grandcamp-Maisy avec la réunion définitive des deux communes en 1992.

L'essor et la renommée de Grandcamp vont de pair avec les débuts du tourisme balnéaire (toute fin XIX^{ème}, jusqu'à la fin des années 30), d'autant plus que la commune voyait passer une ligne de chemin de fer. De cette époque, la commune garde des villas le long de son front de mer : la villa Le Manoir est classée aux Monuments Historiques. La commune est donc riche en patrimoine bâti et naturel (mer, marais, Baie des Veys, églises, chapelle classée etc.) Ces églises hébergent également des statues classées ou encore un retable. Son port est le deuxième du Bessin, tant port de pêche que balnéaire, il est renommé pour la saison de la coquille Saint-Jacques et tous les jours s'y tient un marché. Grandcamp-Maisy est donc naturellement la commune la plus touristique du territoire grâce à ses atouts indéniables.



L'été sa population peut passer à 7000 habitants pour un nombre proche de 1500 le reste de l'année. Cela ne va pas sans poser quelques problèmes pour la commune. D'autant plus que la situation ne s'améliore pas sur Grandcamp-Maisy, qui ne cesse de perdre des habitants. En effet, depuis 1990, la commune voit sa population décroître fortement, passant de 1 881 habitants à 1 554. De plus, la population vivant à l'année sur la commune vieillit. En effet, près de 55% de la population a plus de 60 ans, les 60-74 ans représentant près de 31% de la population, quand les 0-29 ans n'en représentent que 17,5%. Un autre facteur aggravant cette impression de vieillissement est le taux de natalité qui a très fortement chuté entre 1968 et 2018, passant de 15,9% à 4,8%. De plus, le nombre moyen



d'occupants par résidence principale a chuté, bien plus que sur toute autre commune PVD du territoire, passant de 3,08 en 1968 à 1,75 en 2018.

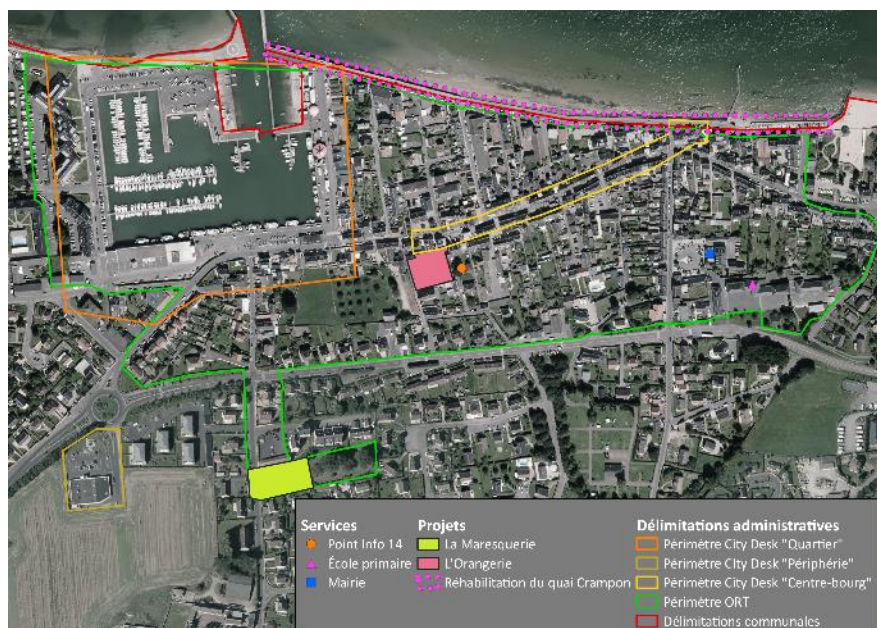
Le bâti est, paradoxalement, plutôt récent, avec seulement 37% de résidences construites avant 1970. La forte concentration de logements touristiques y est cependant pour beaucoup.

La présence de maisons secondaires, de meublés de tourisme, mais aussi le cadre privilégié, tendent à rendre très peu abordable l'immobilier sur le territoire de la commune, et encore plus en cœur de bourg. De même, les locations saisonnières prennent le pas sur les locations à vocation de logement principal. Les logements acquis en centre-bourg notamment, doivent bien souvent faire l'objet de rénovations assez importantes (énergétiques par exemple). Finalement, l'offre de logements sur Grandcamp-Maisy est faible en nombre, et élevée en prix.

La commune est dotée d'un niveau d'équipements supérieurs. On y trouve donc en nombre commerces et services qui permettent aux habitants de la commune de ne pas avoir à multiplier les déplacements lointains dans la vie quotidienne. La difficulté pour la commune est de maintenir ce niveau d'équipements toute l'année : en effet la saisonnalité touristique tend à laisser un vide dans l'activité économique en-dehors de cette période. Il y a un réel déséquilibre entre l'été et l'hiver, qui, même s'il tend à se gommer, participe à une hésitation des professionnels du tourisme par exemple, à installer leur activité sur la commune.

La question de la santé est aussi centrale avec le départ en retraite du seul médecin de la commune, et pour lequel les délais d'attente sont déjà trop longs. Or on connaît l'importance de la présence d'un professionnel de santé pour pouvoir attirer de nouveaux ménages qu'importe leur âge. La saisonnalité entre ici aussi en jeu, lorsque qu'un seul médecin doit s'occuper d'une population de plus ou moins 7000 personnes.

Article 18.1.2 – Les enjeux



Unique commune littorale des 5 Petites Villes de Demain du territoire, Grandcamp-Maisy rencontre des problématiques qui lui sont propres. La dimension touristique prend, notamment, une place importante dans la réflexion des futurs projets. Pour autant, elle n'est pas exemptée des autres enjeux que connaissent les communes plus ancrées dans les terres.

Habitat : paradoxalement, l'habitat sur Grandcamp-Maisy n'est pas très ancien. En effet, près de 63% des résidences ont été bâties après 1970. Pour autant, cela ne signifie bien évidemment pas que tous soient en bon état, de nombreuses rénovations n'ont pas été faites et il y a souvent de nombreux travaux à faire pour rendre le logement conforme aux attentes actuelles.

De plus, la commune est dotée d'un habitat typique que sont les maisons de pêcheurs, regroupées autour du bourg. Ce sont en général de petites maisons, assez étroites avec peu de surface extérieure. Lorsque l'on s'éloigne du centre, les maisons sont plus larges, entourées de jardins aux surfaces plus ou moins grandes. Il faut ajouter à cela les résidences qui ont fleuri autour du port, et plus haut dans la commune. L'habitat y est donc divers.

Il n'en reste pas moins que le fait de se loger sur la commune n'est pas chose aisée. Le cadre de vie en bord de mer, la station balnéaire, font de l'offre de logement une offre rare et coûteuse. C'est un cercle critique qui se met alors en marche : peu de nouveaux et jeunes ménages s'installent du fait du prix de l'habitat, les ventes se font pour de la résidence secondaire ou location saisonnière ou installation pour la retraite ; de ce fait, la population permanente va décroissante, il est difficile de maintenir les services (marchands comme non-marchands), ce qui n'encourage pas les nouvelles installations, etc.

Cette problématique de l'habitat doit trouver des solutions sur la commune afin que cette dernière ne vive uniquement à la saison estivale.

Économie : située entre les plages d'Utah Beach et d'Omaha Beach, la commune de Grandcamp-Maisy se distingue fortement des autres communes PVD par la forte affluence du tourisme, ce qui a une influence notable sur son économie. Les commerces de Grandcamp-Maisy doivent jongler entre la forte affluence de touristes pendant la période estivale, et le reste de l'année, où l'activité commerciale retrouve une situation « normale ». Il est donc assez difficile de vivre toute l'année, pour certains commerçants, de leur activité. Bien que l'effet de saisonnalité tende à se lisser avec une fréquentation touristique croissante en basse-période, les hésitations à l'installation, tout comme le fait de rester ouvert toute l'année, sont des questions qui se posent.

Pour répondre aux demandes des consommateurs et usagers, les pratiques doivent évoluer ou tout du moins tenter de s'adapter. Le meilleur exemple de cette problématique peut se trouver dans la restauration : les heures de dîner pour certains visiteurs commencent assez tôt tandis que pour d'autres, elles sont assez tardives d'autant plus à la saison estivale. Répondre à cette amplitude horaire nécessite du personnel, l'acceptation d'horaires longs, etc., engendrant des coûts supplémentaires qui doivent être rentables.

Espaces publics : avec la fréquentation touristique en période estivale, les espaces publics doivent être adaptés, ou tout du moins adaptables, répondant ainsi aux besoins de chacun (habitant et touristes), tout au long de l'année. C'est ici principalement le front de mer qui est concerné, le bourg de la commune consistant en un triangle allant du port à la plage artificielle. À cette problématique de fréquentation, il faut ajouter une diversité d'usages : on trouve sur le quai du stationnement, des terrasses, de la circulation automobile mais aussi cyclistes avec le passage de la Vélo Maritime, des promeneurs entre autres. Il ne faut pas oublier, pour bien comprendre

la nécessaire veille sur la qualité des ouvrages, la présence de la mer qui fait fréquemment irruption sur le quai Crampon lors des grandes marées et par grands vents.

Grandcamp-Maisy a déjà entrepris, avec la rénovation de la rue Aristide Briand, de réorganiser la circulation dans le centre bourg pour y permettre une circulation apaisée et sécurisée. Il lui faut maintenant aller plus loin, d'autant plus que la fréquentation touristique le nécessite, et que la commune souhaite tirer parti de ce passage.

Offres de services : Grandcamp-Maisy compte un bureau de poste, un Point Info 14 a été installé en 2021 autour de la place de la mairie et semble trouver son public. Une antenne du Secours Populaire trouve également sa place. Sur les hauteurs de la commune, les équipements sportifs sont nombreux, tandis que l'on trouve l'école de voile intercommunale en front de mer.

Du point de vue de la santé en revanche, la commune rencontre des difficultés avec un seul praticien généraliste, aujourd'hui débordé, et qui part bientôt à la retraite sans être remplacé. Ici aussi, la question de la réponse lors des périodes touristiques se pose : lorsque l'on passe de 1500 à 7000 habitants, le volume de demandes et la nature des préoccupations dépassent celles du reste de l'année.

Maintenir l'offre de services tend non seulement à garantir un cadre de vie qualitatif tout au long de l'année, mais également à attirer de nouveaux ménages pour une installation en résidence principale.

Patrimoine et Mobilité : Grandcamp-Maisy est une commune riche en patrimoines : naturel (Parc des Marais, façade maritime), immobilier classé (villa Manoir, église de Létanville), immobilier non-classé (églises), mobilier classé, etc. Entre littoral et arrière-pays, juste derrière la Pointe du Hoc sur la route des plages du Débarquement, elle a de nombreux atouts à valoriser et à faire connaître. La problématique réside dans l'étalement géographique et la nature de ce patrimoine. Il est coûteux de le faire découvrir et de l'entretenir. La Vélo Maritime permet de partir à la découverte du patrimoine naturel qu'est la façade maritime, mais pour aller dans les terres, il faut composer avec la circulation automobile, particulièrement nombreuse l'été – il en va de même pour la randonnée pédestre.

Là encore, pour découvrir le territoire et le patrimoine de la commune, il faut aujourd'hui avoir un véhicule. Cela ne correspond pas d'ailleurs aux nouveaux tourisms qui se mettent en place de nos jours.

Article 18.2 – Les orientations stratégiques

L'objectif de Grandcamp-Maisy est donc d'être à la fois une commune « à vivre » et une commune touristique. En parvenant à concilier ses deux visages, elle se garantit une pérennité économique et entretient son rôle de pôle sur le territoire.

Enjeu 1 : développer une attractivité de la centralité toute saison (quotidien et tourisme)

- Proposer un habitat adapté aux besoins de l'ensemble de la population, des plus âgés, comme des plus jeunes

- Veiller à un développement contrôlé du tourisme dans son volet hébergement et habitat pour garantir un équilibre entre résidence principale, secondaire et meublé de tourisme
- Maintenir et conforter sa position de pôle en travaillant au maintien des services marchands et non-marchands pour aller au-delà d'un « service minimum » lors de la basse saison
- Se doter de services répondant aux demandes des habitants et visiteurs (santé, numérique, culture, etc.)

Enjeu 2 : favoriser un centre-bourg qualitatif, circulant et sécurisé

- Repenser le centre-bourg pour répondre aux problématiques quotidiennes et touristiques
- Favoriser des aménagements pour une cohabitation de l'ensemble des usagers
- Offrir un cadre de vie qualitatif via les aménagements.

Enjeu 3 : valoriser les atouts pour diversifier l'image de la commune

- Préserver ses patrimoines naturels et bâtis
- Mettre en avant les patrimoines éloignés/cachés/méconnus
- Se différencier des communes voisines et du tourisme mémoriel en proposant une destination unique, où il fait bon-vivre, alliant savoir-faire, cadre de vie, patrimoine et bien-sûr mémoire.

Article 18.3 – Plan d'action

Axe 1 : Redynamiser l'habitat en centre-bourg

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|--|-----------------|
| Mener une étude Pré-opérationnelle d'OPAH | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 1 |
| Mettre en place OPAH-RU | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 2 |
| Réhabiliter la Maresquerie en logements locatifs | Grandcamp-Maisy | FA1 |
| Mise en place du numéro d'enregistrement et du changement d'usage pour les meublés de tourisme | Isigny-Omaha-Intercom Grandcamp-Maisy | FA2 |

Axe 2 : Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|---|-----------------------|-----------------|
| Adhérer à l'observatoire City Desk | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 3 |
| Favoriser et accompagner l'installation d'un professionnel de l'hébergement touristique | Grandcamp-Maisy | FA3 |
| Réhabilitation de l'ancien restaurant Le Du Guesclin | Grandcamp-Maisy | FA4 |

Axe 3 : Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|---|-----------------|
| Réhabiliter le quai Crampon et l'îlot cœur de bourg | Isigny-Omaha Intercom – Grandcamp-Maisy | FA5 |
| Créer un parcours culturel dans le bourg de la commune | Grandcamp-Maisy | FA6 |
| Conforter la place du nautisme en cœur de bourg | Grandcamp-Maisy | FA7 |

Axe 4 : Développer, maintenir et garantir l'offre de services

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|-----------------|-----------------|
| Réhabilitation de l'Orangerie en pôle de service | Grandcamp-Maisy | FA8 |
| Regrouper les services autour de la Mairie | Grandcamp-Maisy | FA9 |

Axe 5 : Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilité

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|-----------------|-----------------|
| Créer des itinéraires de randonnée à la découverte des patrimoines | Grandcamp-Maisy | FA10 |

Article 19 – Convention d'ORT de Trévières



Article 19.1 Diagnostic

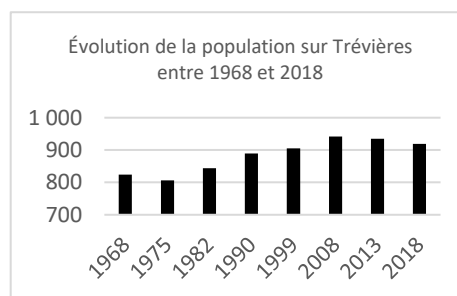
Article 19.1.1 – Caractéristiques du centre-bourg

La commune de Trévières, située aux portes des Marais, profite d'une position centrale sur le territoire. À la fois proche de la mer et de la forêt, sa proximité avec la Nationale 13 la rapproche de Bayeux, capitale du Bessin, mais aussi d'Isigny-sur-Mer et plus loin Carentan-les-Marais, et de Caen. Elle est aussi chef-lieu de canton.

Trévières se compose d'un patrimoine riche et divers. Le patrimoine naturel tout d'abord avec le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, un patrimoine vernaculaire avec le Beau Moulin, un lavoir et le Pont des Gosnons, mais aussi le monument aux Morts ayant à lui seul sa propre histoire. Tous ces éléments trouvent leur place dans la commune classée Patrimoine de la Reconstruction. La commune a donc de multiples atouts pour se faire connaître.

Elle est un centre local d'équipements et de services avec une offre tournant aux alentours d'une douzaine d'équipements du quotidien/ de proximité. Avec un peu plus de 900 habitants, elle est dotée de deux écoles élémentaires, mais aussi d'un collège et d'une Maison France Services. On y trouve aussi un pôle de santé installé assez récemment, ainsi qu'une maison de retraite. Trévières est bien une commune qui rayonne sur un territoire alentour, malgré son faible nombre d'habitants. On y trouve également un camping et une station services. La commune doit donc sans cesse veiller au maintien de son attractivité et des services marchands et non-marchands. La fermeture programmée de La Poste doit par exemple, forcer la commune à une réactivité importante. La commune est très bien dotée en équipements sportifs et son tissu associatif est dense. Du point de vue culturel, la commune héberge une salle de cinéma/spectacle tout à fait honorable, mais contraignante en termes d'accessibilité ; elle a perdu sa bibliothèque associative il y a maintenant quelques années.

Si l'on s'attarde sur des éléments de diagnostic, on s'aperçoit que la commune de Trévières, si elle a gagné en population comparativement à 1968, tend à en perdre depuis 2008. En effet, le nombre d'habitants est passé de 942 en 2008 à 919 en 2018, soit une diminution de 2,5%. Cette diminution n'est pas dramatique en soit, puisqu'elle concerne une bonne partie du territoire intercommunal, mais elle reste à surveiller. Outre la perte d'habitants, la population sur Trévières est plutôt âgée, puisque 38% de sa population avait plus de 60 ans en 2018. De plus, en 10 ans, la part de retraités chez les 15-64 ans est passée de 9,4% à 11,7%, accentuant ainsi le vieillissement de la population sur la commune. S'ajoute à cela une diminution constante du nombre de personnes moyen par foyer, passant de 3,02 en 1968 à 2,13 en 2018. Enfin, le taux de natalité a chuté drastiquement en 50 ans, passant de 17,6% en 1968 à 8,8% en 2018, tandis que le taux de mortalité ne cessait de croître pour atteindre 20,2% en 2018. Cependant, toutes les classes d'âge sont représentées, renforçant l'hétérogénéité des habitants de la commune.



Chaque habitant de la commune peut trouver sa place dans la vie de la collectivité. Malgré tout cela, et comme indiqué précédemment, Trévières est elle aussi une commune qui vieillit avec une population dont l'évolution est plutôt à la baisse, après avoir connu une augmentation dans les années 2000. De plus, son centre-bourg datant majoritairement de la période de la reconstruction, il y a aujourd'hui un besoin de rénovations et parfois de réhabilitations de ces logements consistant en de petites maisons de bourg avec des jardins.

Ce besoin de rénovation est caractérisé par le taux important de logements construits avant 1970 (55,8%), impliquant ainsi d'éventuels travaux pour rénover et mettre aux normes les logements.

La commune de Trévières a donc de nombreux atouts à faire valoir pour attirer de nouveaux ménages, exercer son rôle de pôle et continuer à faire vivre le territoire. La réhabilitation des deux places centrales pour n'en faire qu'une et créer un cœur de bourg répondant aux demandes des habitants et des commerçants a permis à la commune de proposer un visage plus moderne.



Article 19.1.2 – Les enjeux



Cinquième commune PVD du territoire, Trévières est la plus petite d'entre elles, avec 919 habitants au recensement INSEE 2018. Pour autant, la municipalité ne manque pas d'idées et de projets pour améliorer la vie de ses administrés et permettre à la commune, définie comme pôle relais dans le PLUi, de consolider son importance au sein de l'intercommunalité.

Habitat : à l'instar d'autres communes PVD et, plus généralement, de l'habitat sur Isigny-Omaha-Intercom, la majorité des logements sur Trévières ont été construits avant 1970 (près de 56%), et datent pour beaucoup, en cœur de bourg, de la Reconstruction. On trouve donc dans le bourg des maisons mitoyennes avec des jardins aux surfaces diverses à l'arrière.

Lorsque l'habitat n'a pas été rénové et entretenu, le logement ne correspond pas aux attentes des nouveaux ménages (agencement, facture énergétique) et nécessite des travaux. La notion environnementale et dépense énergétique sont à prendre en compte dans une commune où l'écologie est au centre de toute action, comme des actions de bon sens pour l'avenir. Au-delà de la vertuosité de l'action c'est le bien-être et le cadre de vie des

habitants qui est visé. Cela concerne bien évidemment le bâti plus ancien dans le bourg que le bâti plus récent à l'extérieur du bourg.

Économie : malgré quelques cellules commerciales vacantes ou fermées en 2018, la commune peut s'appuyer sur un noyau dur de commerçants, principalement agglomérés autour de la place centrale rénovée très récemment. Ce noyau s'est depuis renforcé, puisqu'aucune cellule commerciale n'est disponible à l'heure actuelle. La fréquentation de la place, des commerces est bien visible, et le réaménagement qui a été fait permet aux commerçants et aux consommateurs de trouver un cadre agréable et favorable. Les commerces jouent un réel rôle centralisateur pour la commune. Il faut aussi compter avec un camping, car le tourisme n'est pas absent de la commune qui compte d'autres hébergements touristiques.

Espaces publics : avec le réaménagement de sa place centrale en 2021 (en partenariat avec l'intercom), Trévières a considérablement évolué et a apporté une touche de modernité à son centre-bourg, le rendant plus attractif encore, avec notamment la halle (qui présente un point d'informations touristiques avec de la documentation) utilisée pour la tenue des marchés hebdomadaires mais aussi pour des marchés ponctuels et autres évènements. Dans l'optique où la commune souhaite favoriser le lien entre les habitants et favoriser le sentiment d'appartenance à la commune, la mise en valeur et l'utilisation des espaces publics comme lieu de rencontre sont une priorité. Les manifestations qui s'y déroulent sont d'ailleurs nombreuses sur la commune. La commune a également 2 marchés : un le vendredi matin et un autre le mardi en fin d'après-midi.

Les espaces à valoriser et à faire évoluer sont multiples : mairie, stade, église, ancien haras. Leur bon aménagement contribue à l'évolution constante de la commune, en adéquation avec les demandes des habitants, et à un cadre de vie qualitatif.

Offres de services : la commune de Trévières exerce la fonction de pôle, notamment grâce à la présence d'un des pôles de santé intercommunaux. On y trouve aussi un Point Info 14, une maison de retraite, deux écoles élémentaires, un collège, ou encore un Relais Petite Enfance. Cependant, tout comme le commerce, des points de fragilité apparaissent avec le bureau de Poste par exemple, pour lequel il va falloir trouver une destination, laissant dans le même temps un bâtiment vide en plein centre-bourg. On trouvait auparavant un centre de finances public dans la commune. La vigilance sur le maintien des services publics est importante.

Si la commune a une belle scène/salle de spectacle et cinéma (certes à rénover) au-dessus de la salle des fêtes, elle n'a plus de bibliothèque depuis plusieurs années. C'est pourtant une commune qui veut rayonner par la culture en accueillant des artistes en résidence, en proposant des spectacles et films dans une des rares salles de spectacle du territoire.

De plus, la commune propose un accès wifi gratuit pour tous sur l'ensemble de son centre-bourg.

Enfin, tout comme la commune de Balleroy-sur-Drôme, Trévières dispose d'un centre de CNI (carte d'identités et passeports), qui enregistre un nombre important de passages et permet à bons nombres de riverains de bénéficier de ces services.

Mobilité : identifiée comme la Porte d'entrée du Parc des Marais, Trévières jouit d'une position centrale sur le territoire, entre mer et marais, sur l'axe de la Nationale 13 entre Bayeux et Isigny-sur-Mer. Mais une fois de plus, la voiture y reste indispensable. Pour la vie de tous les jours, il faut se rendre à Bayeux, Le Molay-Littry ou Isigny-sur-Mer. La commune a mis en place un système d'auto-partage avec un véhicule électrique disponible à la

location, afin de permettre à ses habitants de pouvoir se déplacer, le tout avec une empreinte carbone faible. Cela participe au désenclavement des usagers.

Le cœur de bourg est identifié comme une zone de rencontre avec une vitesse limitée pour que chacun puisse se déplacer en toute sécurité. Les questions de mobilités sont bien prises en compte par la commune. Une partie de sa population, les plus jeunes, sont dépendants des véhicules de leurs parents ou des services Nomad.

Du point de vue touristique, il est très difficile de se rendre dans la commune si l'on n'est pas véhiculé. La commune est pourtant un attrait touristique vanté par le territoire. Afin de dynamiser l'économie, de faire connaître la commune et de la rendre plus accessible, il serait intéressant de réfléchir à un moyen de faire venir le visiteur ou de le faire passer par la commune.

Article 19.2 – Les orientations stratégiques

Sur la commune de Trévières, l'intérêt écologique est fort dans le sens où il permet d'améliorer les communes et les conditions de vie des habitants, le tout avec logique et bon sens. Chaque préoccupation si elle n'est pas directement écologique, doit prendre en compte la question. C'est autour d'un modèle qui se veut innovant que Trévières entend s'adapter aux défis de demain et faire de son bourg et de la commune une originalité pérenne sur le territoire, remplissant son rôle de pôle et même au-delà.

Enjeu 1 : maintenir l'attractivité de la commune

- Garantir la présence des services marchands qui sont le cœur de l'activité du centre-bourg
- Diversifier les services non-marchands et publics dans la commune pour continuer de pouvoir répondre aux attentes des habitants de la commune et au-delà.
- Permettre à chacun d'avoir accès à un parcours résidentiel adapté
- Rénover et adapter les logements au vieillissement de la population

Enjeu 2 : l'écologie et le partage au cœur de la vie communale

- Mettre en place des actions de verdissement pour améliorer la qualité des espaces publics
- Permettre à chacun par des actions simples de contribuer à la vie de la communauté
- Organiser les mobilités douces de et vers le bourg de la commune pour le quotidien et pour le loisir
- Faire de Trévières une destination nature sur le territoire

Enjeu 3 : innover pour proposer un cadre de vie durable et qualitatif

- Chercher de nouvelles pistes pour l'habitat (partagé, écologique)
- Proposer de nouvelles formes de commerce pour toucher plus de consommateurs
- Concevoir de nouveaux services pour la population

Article 19.3 – Plan d'action

Axe 1 : Redynamiser l'habitat en centre-bourg

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|---|-----------------------|-----------------|
| Mener une étude Pré-opérationnelle d'OPAH | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 1 |
| Mettre en place OPAH-RU | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 2 |
| Création d'habitat partagé | Trévières | FA1 |
| Création d'habitat en terre crue | Trévières | FA2 |
| Rénovation des logements de La Poste | Trévières | FA3 |

Axe 2 : Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|---|-----------------------|-----------------|
| Adhérer à l'observatoire City Desk | Isigny-Omaha Intercom | FA collective 3 |
| Favoriser l'émergence d'un tiers-lieu + axe 4 | Trévières | FA4 |
| Renforcer les animations telles que la Fête de la Pomme, Saint-Exupère, etc. | Trévières | FA5 |
| Diversifier les formes de commerce : installation d'armoires réfrigérées | Trévières | FA6 |
| Proposer des loyers modérés dans les cases commerciales propriétés communales | Trévières | FA7 |
| Acquisition de foncier dans un but commercial | Trévières | FA8 |
| Détailler l'offre touristique sur le site internet communal | Trévières | FA9 |
| Relayer sur le site internet un simulateur d'empreinte carbone | Trévières | FA10 |

Axe 3 : Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|---|--|-----------------|
| Réhabilitation des places centrales et construction d'une halle | Isigny-Omaha- Intercom Trévières | FA11 |
| Création du jardin des Simples | Trévières | FA12 |
| Pacifier les entrées de bourg | Trévières | FA13 |
| Création d'îlot fraîcheur | Trévières | FA14 |
| Mise en avant du Petit Patrimoine (inventaire-mise en valeur) | Trévières | FA15 |

Axe 4 : Développer, maintenir et garantir l'offre de services

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|---|-----------|-----------------|
| Réhabiliter le cinéma en pôle culturel - transversal axe 3 | Trévières | FA16 |
| Incitation à l'installation de récupérateurs d'eau à usage extérieur | Trévières | FA17 |
| Mise en place d'un moyen de transport collectif pour les trajets scolaires type pédibus ou métro piéton | Trévières | FA18 |

Axe 5 : Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilité

| Description Succincte | Porteur | N° Fiche action |
|--|-----------|-----------------|
| Accroître le maillage des sentiers de randonnées | Trévières | FA19 |

Convention signée en onze exemplaires le 21 octobre 2022

| L'État | Le Département |
|---|--|
| | |
| Représenté par Monsieur Gwenn Jeffroy, Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayeux | Représenté par Monsieur Jean-Léonce Dupont, Président |

| Isigny-Omaha Intercom | Balleroy-sur-Drôme |
|--|--|
| | |
| Représenté par Patrick Thomines, Président | Représenté par Monsieur Yohann Pesquerel, Maire |

| Grandcamp-Maisy | Isigny-sur-Mer |
|---|--|
| | |
| Représenté par Monsieur Éric Poissonnière, Maire | Représenté par Monsieur Éric Barbançon, Maire |

| Le Molay-Littry | Trévières |
|--|--|
| | |
| Représenté par Monsieur Guillaume Bertier, Maire | Représenté par Madame Mireille Dufour, Maire |

| La Banque des Territoires | La Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie |
|---|--|
| | |
| Représentée par Céline Champeyrol-Buge, Directrice territoriale du Calvados | Représentée par Monsieur Manuel Le Roux, Président |

| La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie |
|--|
| |
| Représentée par Monsieur Bruno Choix, Vice-Président |

Sommaire des annexes

Annexe 1 –Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

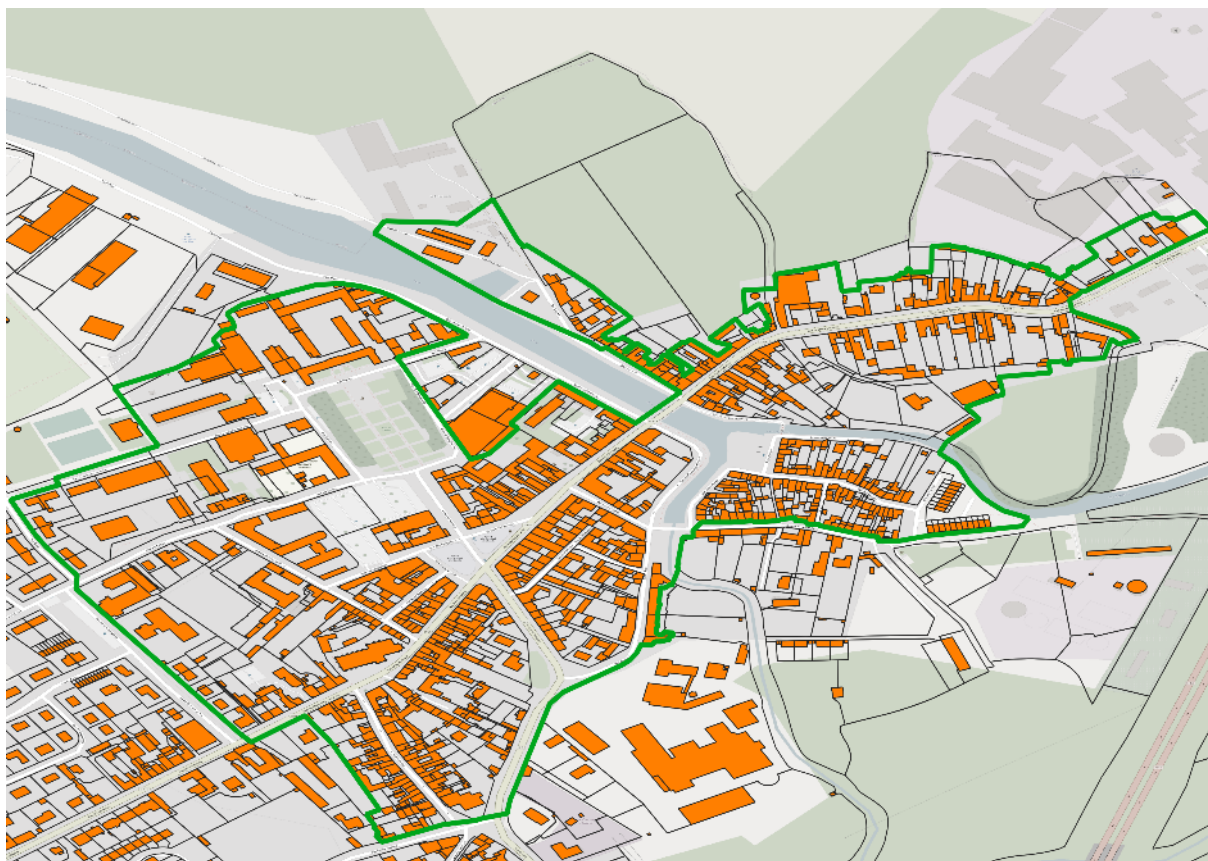
Annexe 1.1 - Périmètre ORT de Balleroy-sur-Drôme :



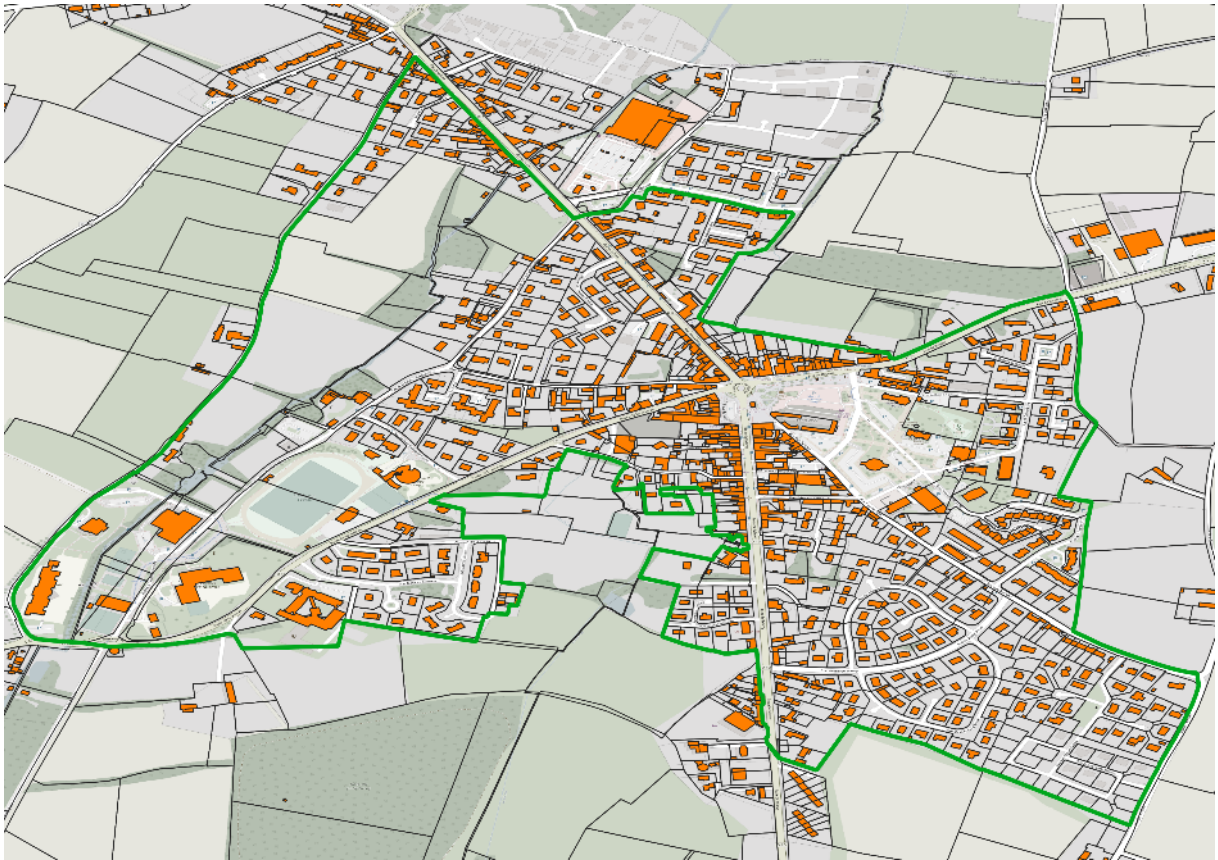
Annexe 1.2 - Périmètre ORT de Grandcamp-Maisy :



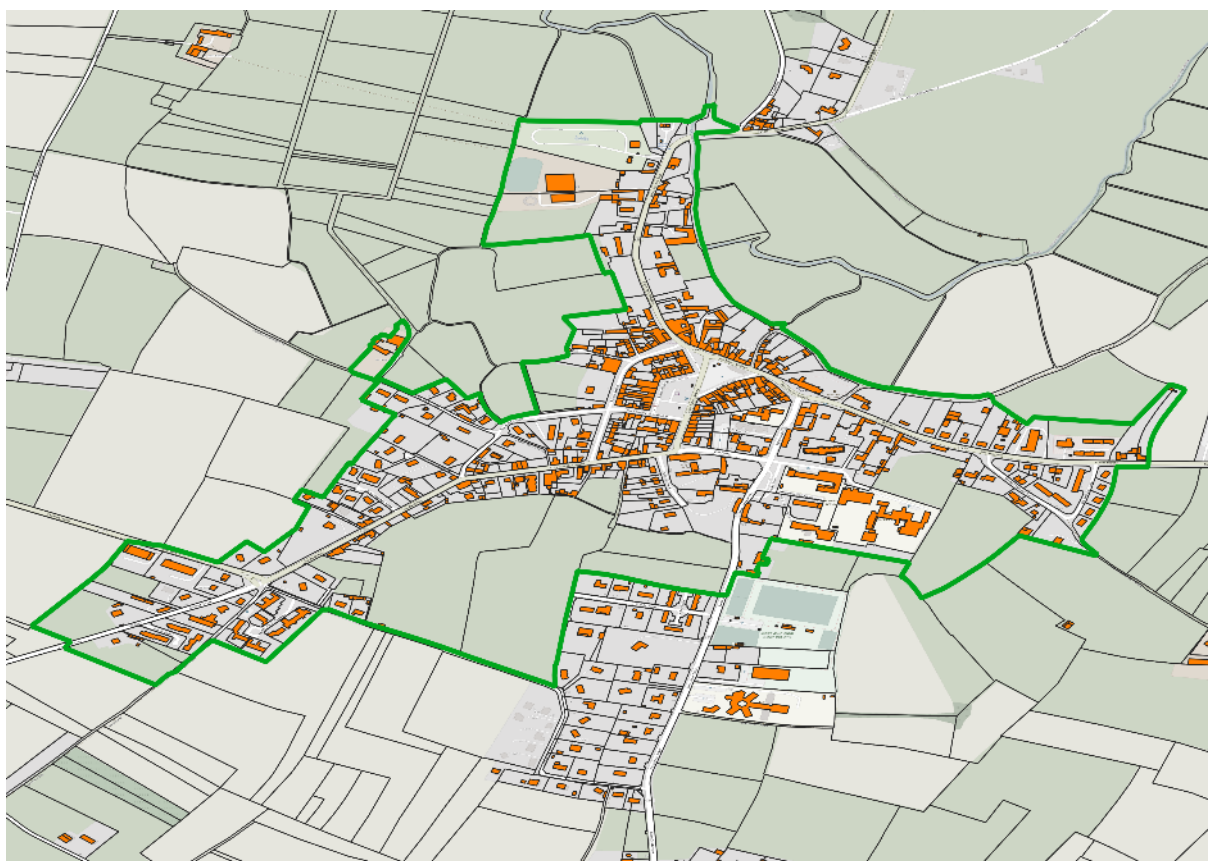
Annexe 1.3 - Périmètre ORT d'Isigny-sur-Mer :



Annexe 1.4 - Périmètre ORT du Molay-Littry :



Annexe 1.5 - Périmètre ORT de Trévières :



Annexe 2 : modèle de fiche-action

FICHE ACTION N° XX

NOM COURT DE L'ACTION

| | |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique | Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre |
| Action nom | |
| Action n° | |
| Statut | En projet / validée / engagée |
| Niveau de priorité | Fort / Médian / Faible |
| Maître d'ouvrage | Nom de l'organisation Type de l'organisation |
| Description de l'action | Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée) |
| Partenaires | Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ? |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées |

| | |
|--|---|
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées |
| Calendrier | Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux? |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ? |
| Annexes | Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun |

Annexe 3 – Fiches actions
Annexe 3.1 – Actions collectives

FICHE ACTION N° 1

Mener une étude pré-opérationnelle d'OPAH /OPAH-RU

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Redynamiser l'habitat en centre-bourg |
| Action nom | Mener une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une OPAH et/ou OPAH-RU |
| Action n° | 1 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Isigny-Omaha-Intercom |
| Description de l'action | <p>Mener une étude pré-opérationnelle, préalable à la mise en place d'une OPAH et d'une OPAH-RU lorsque nécessaire, va permettre d'identifier le bâti et les îlots sensibles, où la mise en place d'actions est nécessaire. Les 5 communes Petites Villes de Demain (Balleroy-sur-Drôme, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, le Molay-Littry et Trévières) font l'objet d'une attention particulière.</p> <p>Cette étude est d'autant plus nécessaire que le bâti, à l'échelle intercommunale, est ancien et date pour la plus grande partie d'avant 1970, voire bien au-delà. Il s'agit donc de garantir des logements dignes, de lutter contre le réchauffement climatique, la précarité énergétique ou encore l'étalement urbain.</p> <p>Ces enjeux sont déjà formalisés dans le PLUi ainsi que dans le PCAET du Bessin. Par ailleurs, l'EPCI a déjà mis en place des permanences FAIRE pour les habitants à la recherche de conseils sur la rénovation de leur(s) bien(s) immobilier(s).</p> <p>Cette étude sera menée par un bureau d'études spécialisé.</p> |
| Partenaires | <p>ANAH</p> <p>Banque des Territoires</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Coût prévisionnel : 100 000 € étant donné le nombre de communes PVD et superficie du territoire intercommunal (59 communes). |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p>- ANAH : 50 % soit 50 000 €</p> <p>- Banque des territoires : 25 % à hauteur de 15 000€ maximum</p> <p>- IOI : restant 37 500 €</p> |

| | |
|--|---|
| | |
| Calendrier | Validation de l'étude pré-opérationnelle en Copil PVD (18/05/2022) et au conseil communautaire du 23/06/2022 Lancement recrutement bureau d'études : novembre 2022 Lancement de l'étude : début d'année 2023 Durée prévisionnelle minimale de l'étude : 6 mois |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Identification des actions nécessaires. - Identification d'îlots pour la mise en place d'une OPAH-RU - Respect des délais pour une mise en place rapide de l'OPAH/OPAH-RU. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | L'étude pré-opérationnelle ouvre la voie à l'OPAH/OPAH-RU qui permettra de rénover et réhabiliter le logement en cœur de bourg, remettant sur le marché de l'habitat des biens qui garantissent un logement décent et adapté, participant ainsi à la vie de la centralité, et à l'attractivité résidentielle du territoire dans son ensemble. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 2

Mettre en place une OPAH et une OPAH-RU

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Redynamiser l'habitat en centre-bourg |
| Action nom | Mettre en place une OPAH et une OPAH-RU |
| Action n° | 2 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Isigny-Omaha Intercom |
| Description de l'action | <p>La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat va répondre aux besoins identifiés et aux carences soulevées dans le domaine de l'habitat par l'étude pré-opérationnelle, à l'échelle des 59 communes de l'EPCI. L'OPAH permet de proposer des incitations financières aux propriétaires occupants, tout comme aux propriétaires bailleurs. Un accompagnement et un suivi est effectué par une équipe d'animation, auprès des propriétaires. Cela garantit le succès de l'OPAH.</p> <p>Les îlots identifiés dans les bourgs des PVD pourront faire l'objet d'une OPAH-Renouvellement Urbain.</p> <p>Le bureau d'études sélectionné sera chargé de mener à bien l'action et de l'animer.</p> |
| Partenaires | <p>ANAH DDTM Les 5 communes PVD</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Montant prévisionnel à déterminer selon les préconisations identifiées par l'étude pré-opérationnelle d'OPAH. |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Participation des partenaires à déterminer selon les besoins. |
| Calendrier | À déterminer. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | PLUi |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Indicateurs incontournables déjà identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes enregistrées - Nombre de dossiers menés à terme/ abandonnés/ en cours - Atteinte ou non de l'objectif quantitatif établi |


| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés - Montant des aides allouées / Montant total des travaux - Taux d'occupation des logements vacants maintenant occupés |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>L'OPAH et l'OPAH-RU vont permettre de répondre à un besoin sur la question du logement à l'échelle entière du territoire.</p> <p>Le bâti tendra à répondre aux demandes, besoins et standards d'aujourd'hui, et permettra un parcours résidentiel complet. Le secteur de l'habitat continuera ainsi d'être attractif, attirant et gardant les habitants sur le territoire.</p> <p>La réhabilitation de logements en cœur de bourg permettra d'y limiter la vacance et d'éviter l'étalement urbain.</p> |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 3

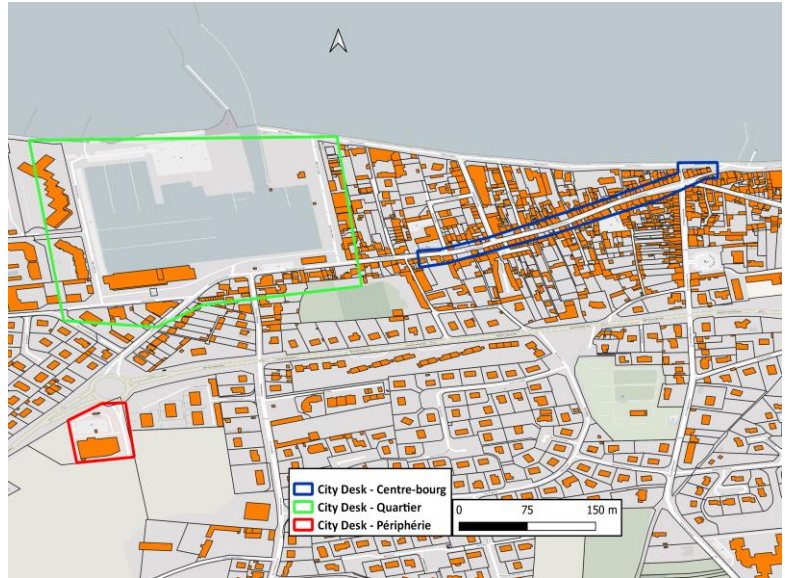
Mise en place de l'observatoire « City-Desk »

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat |
| Action nom | Adhérer à l'observatoire sur le commerce de la CCI : City Desk |
| Action n° | 3 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Isigny-Omaha Intercom Balleroy-sur-Drôme, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Le Molay-Littry, Trévières. |
| Description de l'action | <p>Bien qu'elle connaisse des niveaux différents entre les communes PVD, la vitalité du commerce est à chaque fois capitale pour la bonne santé des centres-bourg.</p> <p>Afin d'analyser le secteur commercial dans chaque commune, et de pouvoir identifier et anticiper les potentiels difficultés du secteur, les communes PVD et l'intercommunalité souhaite se doter de l'outil proposé par la CCI de Normandie.</p> <p>Étape 1 : identification d'un périmètre dans chaque commune Étape 2 : enquête auprès des commerçants du périmètre Étape 3 : versement des informations dans la base de données dédiée.</p> <p>Accessible pour les techniciens identifiés et régulièrement mise à jour cela permet un suivi du tissu commercial. Il est également possible d'analyser la provenance des visiteurs fréquentant le périmètre.</p> |
| Partenaires | Chambre de Commerce et de l'Industrie de Normandie. |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 17 057, 13 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Financement intercommunal : 3 411,43€ Subvention FNDAT : 13 645,70 € |
| Calendrier | Mise en place en juin 2022 avec les premiers entretiens. Juillet – Août 2022 : enregistrements sur la plateforme informatique Mi-Septembre 2022 : rendu des premières analyses |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |

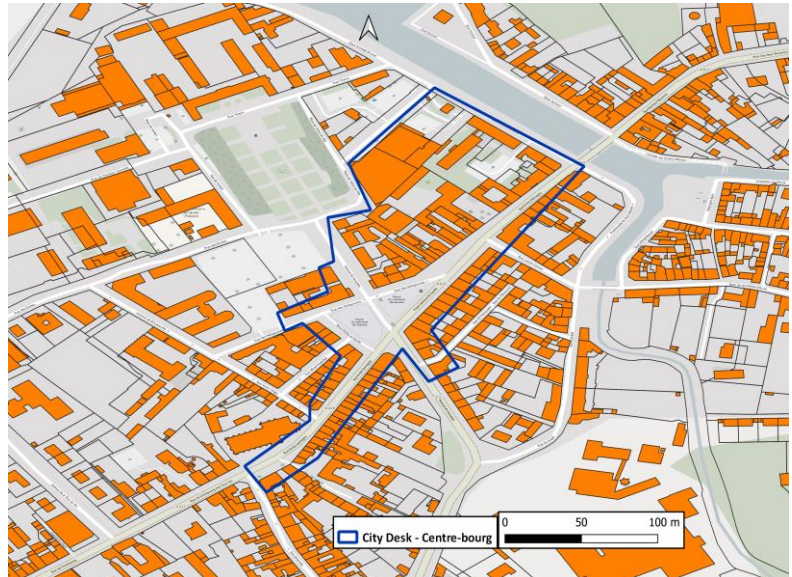


| | |
|---|---|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Part de commerces renseignés Mise à jour des informations Veille annuelle pendant trois ans |
| Conséquence sur la fonction de centralité | En se dotant de cet outil les communes (compétence commerce) et l'intercommunalité (compétence développement économique) se donnent les moyens d'agir en connaissance de cause sur le secteur économique. Cela permet de mettre des actions efficaces et bénéfiques au territoire et au bourg des communes. Meilleure connaissance des consommateurs, de leur provenance et donc du potentiel d'attraction des communes et de l'EPCI. |
| Annexes | <p>Périmètre City-Desk Balleroy-sur-Drôme :</p>  |

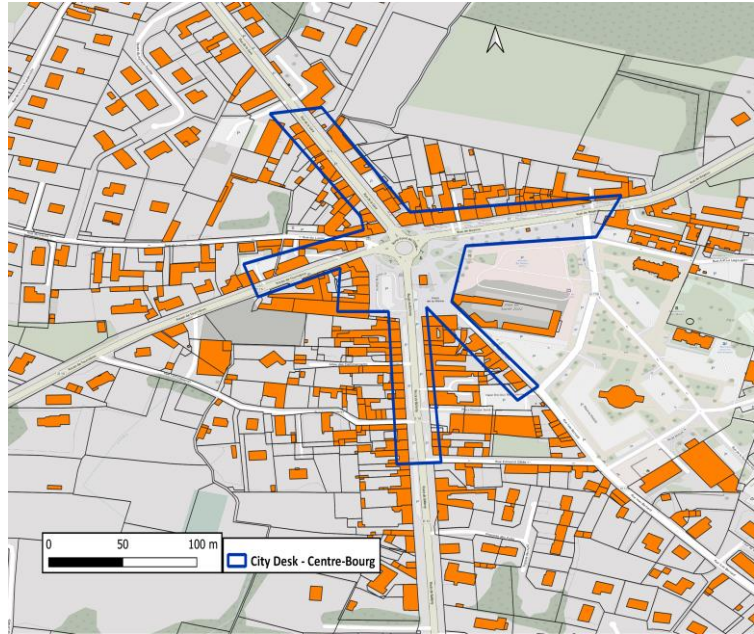
Périmètre City-Desk Grandcamp-Maisy :



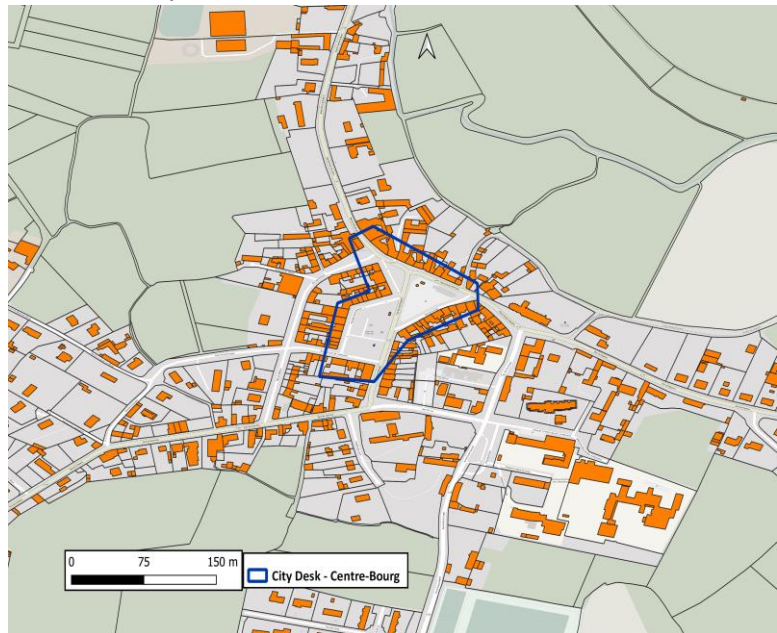
Périmètre City-Desk Isigny-sur-Mer :



Périmètre City-Desk Le Molay-Littry :



Périmètre City-Desk Trévières :



Annexe 3.2 – Balleroy-sur-Drôme

FICHE ACTION N° 1

Réhabilitation de l'ancienne maison de retraite

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Redynamiser l'habitat en centre-bourg |
| Action nom | Réhabilitation de l'ancienne maison de retraite |
| Action n° | 1 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Balleroy-sur-Drôme |
| Description de l'action | <p>La commune de Balleroy-sur-Drôme hébergé autrefois une maison de retraite aujourd'hui fermée. Le bâtiment, situé derrière l'école, juste derrière la rue principale, est toujours debout et reste vacant.</p> <p>Les élus souhaitent lui trouver une nouvelle destination afin de réduire cette vacance et d'occuper ce terrain de 9000 m² en cœur de bourg. Le bâtiment occupe quant à lui une surface de 1500m².</p> <p>La destination de cette ancienne maison de retraite n'est pas figée pour l'instant. Le PLUi identifie les parcelles composant l'ensemble maison de retraite comme secteur urbain à vocation d'équipements, entourées par des parcelles à vocation d'habitat.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Isigny-Omaha Intercom Département du Calvados |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | À déterminer |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | À déterminer en fonction de la destination du bâtiment |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vacance dans le centre-bourg - Accroissement des commerces et services de la commune - Si habitat : diversification du parcours résidentiel dans la commune |



| | |
|---------|---|
| | - Si services : multiplication des services disponibles dans la commune |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 2

Mise en valeur des entrées de bourg

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Mettre en valeurs les espaces publics et les patrimoines Développer l'accessibilité et encourage les nouvelles mobilités |
| Action nom | Mise en valeur les entrées de bourg |
| Action n° | 2 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Balleroy-sur-Drôme |
| Description de l'action | <p>La commune de Balleroy-sur-Drôme a réhabilité sa place centrale au cours de l'année 2019. Cet espace ouvert facilite les circulations, les stationnements et met en avant une identité visuelle et un caractère propre à la commune.</p> <p>Le bourg de la commune reste très marqué par le trafic automobile. Commune, habitant et usager doivent composer avec les nuisances automobiles. Balleroy souhaite donc compléter son aménagement de bourg en pacifiant et en mettant en valeur ses entrées de bourg. De plus, on sait que la qualité des entrées de bourg participe à la bonne image d'une commune.</p> <p>Balleroy-sur-Drôme souhaite donc agir sur ses trois entrées de bourg (D73, D28, D13), en régulant la circulation et en végétalisant les espaces.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : ARD Département (via label Village de caractère) |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | Prévisionnel : rue des forges 2023 Rue du sapin et rue des étangs 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Mise en place des aménagements À déterminer en fonction des aménagements adoptés |



| | |
|---|---|
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> -Cadre de vie plus qualitatif pour les habitants -Image améliorée de la commune -Trafic automobile apaisé -Cœur de bourg plus circulant et plus agréable |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 3

Reconduire le label Village de caractère du Calvados

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Mise en valeur des espaces publics et des patrimoines |
| Action nom | Confirmer le label Village de Caractère du Calvados |
| Action n° | 3 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Balleroy-sur-Drôme |
| Description de l'action | <p>Balleroy-sur-Drôme est identifié, depuis 2019, comme un Village de Caractère. Ce label départemental lui a été décerné en raison de l'originalité de sa place centrale et ses aménagements, avec pour toile de fond le château classé.</p> <p>Un cahier des charges avait alors été défini pour 3 ans, durée d'obtention du label, soit 2022. Il comprenait entre autres un fleurissement de la commune, la mise en place de panneaux informatifs, la présence d'une aire de stationnement pour camping-car.</p> <p>Afin de confirmer l'obtention du label, la commune doit montrer qu'elle a bien mené les actions inscrites dans le cahier des charges. Le fait est que certaines actions n'ont pas pu être menées/finalisées en raison notamment de la crise sanitaire. La commune doit donc justifier de son engagement dans la réussite de ce label et faire évoluer son action en ce sens.</p> |
| Partenaires | Calvados Attractivité Département du Calvados CAUE |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | Annnonce de la reconduction ou non du label en décembre 2022. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Contrat de territoire |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Reconduction du label Village de caractère du Calvados Mise en place des actions listées dans le cahier des charges |
| Conséquence sur la fonction de centralité | La reconduite du label permet à la commune de se faire connaître et de confirmer une certaine image auprès des visiteurs. |

| | |
|---------|---|
| | Cela lui permet aussi de se mettre en valeur au-delà du château qui la caractérise, en utilisant tous ces atouts. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 4

Rénovation de la mairie

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'offre de services. |
| Action nom | Rénovation de la mairie : regroupement des services, mise en accessibilité, et rénovation énergétique |
| Action n° | 4 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Balleroy-sur-Drôme |
| Description de l'action | <p>La mairie de Balleroy se trouve dans un très beau bâtiment qui est vieillissant et ne répond plus, en l'état, aux attentes des utilisateurs.</p> <p>Le bureau d'accueil où se font également les demandes pour les passeports et les CNI se trouve dans un box au rez-de-chaussée, ainsi que la salle des fêtes. Les bureaux des élus sont à l'étage, tout comme le bureau du personnel administratif. Les locaux de l'ADMR sont aussi à l'étage, bien que l'accès se fasse par l'autre extrémité du bâtiment. Enfin, le dernier étage sert de stockage pour une masse d'archives que le plancher tend à ne plus supporter.</p> <p>Le Point Info 14 et le bureau de Poste sont situés dans la rue des forges.</p> <p>Les élus souhaitent faire de la mairie un pôle de services, permettant un meilleur accès et un meilleur service pour les usagers. L'ensemble des services aux usagers trouverait sa place au rez-de-chaussée, remplaçant la salle des fêtes. Les bureaux des agents administratifs y descendraient également. Des espaces de confidentialité et un bureau seraient aussi aménagés, permettant aux élus de rencontrer leurs administrés sans avoir à monter à l'étage.</p> <p>L'étage serait également réaménagé. Enfin, la rénovation énergétique permettra aussi le confort de chacun, la réduction de la facture énergétique et l'empreinte carbone du bâtiment.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Département CAUE |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Minimum de 700 000 €. Possibilité de plusieurs tranches |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | DETR DSIL Contrat départemental de territoire 2022-2026 |

| | |
|--|--|
| | |
| Calendrier | <p>Identification des besoins, faisabilité, montant prévisionnel : fin 2022.</p> <p>Lancement consultation : janvier 2023</p> <p>Maitrise d'œuvre : démarrage T2 2023</p> <p>Travaux : démarrage T4 2024</p> <p>Livraison : T4 2025</p> |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Avancement des travaux - Fréquentation des usagers - Réduction de la consommation énergétique |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Faire de la mairie un pôle de services permet à l'utilisateur de faire l'ensemble de ses démarches à un seul endroit identifié.</p> <p>Les aménagements extérieurs comme intérieurs permettent d'offrir un service qualitatif à l'ensemble des usagers, renforçant ainsi l'image de la commune et son rôle de pôle.</p> |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 5

Un médecin généraliste pour la commune

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'offre de services |
| Action nom | Attirer un médecin généraliste sur la commune |
| Action n° | 5 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Balleroy-sur-Drôme |
| Description de l'action | <p>Depuis plusieurs années, la commune de Balleroy-sur-Drôme n'a plus de médecin généraliste sur son territoire. Les habitants doivent se rendre au PSLA du Molay-Littry. Le local du cabinet médical, situé sur la place centrale est donc vacant.</p> <p>Étant donné le rôle capital de la présence d'une offre de soin dans une commune pour attirer de nouveaux ménages et permettre aux habitants un cadre de vie de qualité, la commune a voulu récupérer un médecin.</p> <p>La municipalité a mis en place de nombreuses actions de communication par voie de presse locale et nationale, radio, via les réseaux etc. Elle a également communiqué auprès des facultés de médecine.</p> <p>C'est une annonce dans <i>Le Parisien</i> qui permet finalement à la commune de trouver un praticien intéressé, abandonnant alors le projet de clip musical visant à accentuer et démarquer sa communication.</p> |
| Partenaires | |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Communication. Coût des annonces |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | Arrivée prévue du professionnel de santé en novembre 2022.. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Installation effective et maintien du médecin dans la commune. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | L'installation d'un professionnel de santé en cœur de bourg va permettre une fréquentation accrue des services dans la commune. Elle renforcera son rôle de centralité en permettant aux habitants du territoire d'avoir un accès à la santé proche de chez eux. |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 6

Création d'itinéraires de découverte du patrimoine

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Mise en valeur des espaces publics et des patrimoines |
| Action nom | Création de sentiers d'interprétation à la découverte du patrimoine |
| Action n° | 6 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Faible |
| Maître d'ouvrage | La commune de Balleroy-sur-Drôme |
| Description de l'action | <p>La commune est riche en patrimoine au-delà de son château. Il est donc possible de créer des itinéraires à la découverte du patrimoine vernaculaire et du patrimoine naturel de la commune.</p> <p>En partant du cœur de bourg, il est possible, avec des parcours plus ou moins longs, d'approcher Castillon, d'apercevoir la carrière, le Pont de Sully, le château de Vaubadon, de passer par la forêt, ou encore de passer par des lavoirs et vestiges d'anciens moulins ; sans oublier le château.</p> <p>L'action consiste à identifier les chemins utilisés, permettre une continuité du parcours. Il faut également baliser, et placer éventuellement des panneaux informatifs le long du parcours. IL faut par la suite communiquer auprès du public sur l'existence de ces itinéraires.</p> |
| Partenaires | <p>Liste non-exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isigny-Omaha-Intercom - Calvados Attractivité via le Village de Caractère |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade Contrat de territoire |
| Calendrier | Non défini à ce stade |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Action en lien avec le label Petit Village de caractère du Calvados |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Communication effective (panneaux, réseaux, etc.) Évaluation de la fréquentation |
| Conséquence sur la fonction de centralité | La création d'itinéraires au départ du bourg de Balleroy permet aux promeneurs de consommer dans la commune, de la découvrir, et non de rester simplement autour de la Maison de la Forêt. |
| Annexes | |



Annexe 3.3 – Grandcamp-Maisy

FICHE ACTION N° 1

Réhabilitation de la Maresquerie

| | | | | |
|--|--|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Orientation stratégique | Redynamiser l'habitat en centre-bourg | | | |
| Action nom | Réhabiliter la Maresquerie en logements locatifs | | | |
| Action n° | 1 | | | |
| Statut | En projet | | | |
| Niveau de priorité | Fort | | | |
| Maître d'ouvrage | La commune de Grandcamp-Maisy | | | |
| Description de l'action | <p>La Maresquerie consiste en un ensemble de bâtiments, situé rue du petit Maisy. Dans cet ensemble, l'un des bâtiments (une ancienne colonie de vacances) sert de lieu de stockage pour le matériel communal ; y est accolée une ancienne maison de maître. Le tout est bordé par parc abritant plusieurs marronniers.</p> <p>La commune souhaite faire de ces deux bâtiments un ensemble locatif avec des logements allant du T2 au T4, sur un modèle d'appartements dans la maison de maître, et de petites maisons mitoyennes pour le bâtiment de l'ancienne colonie. Les travaux à prévoir seront plus importants dans la maison de maître qui a fortement souffert de la vacance et du manque d'entretien.</p> <p>Il reste à déterminer la cible des locataires visés par la commune afin de fixer un niveau de loyer dont découle des aides financières plus ou moins importantes de la part des partenaires.</p> | | | |
| Partenaires | Liste potentielle et non exhaustive dépendant du niveau de loyer pratiqué : Calvados Région | | | |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | 920 000 HT | | | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | | Option A loyer de 550 € à 350 € | Option B loyer de 590 € à 370 € | Loyer encadré de 466 € à 213 € |
| | Prêt | 782 000 | 880 000 | 635 000 |
| | taux | 1% | 1% | 1,60% |
| | durée | 20 ans | 20 ans | 25 ans |
| | Subvention État | | | 18 000 |
| | DSIL/DETR | 186 800 | 274 800 | 198 377 |
| | Région | 90 000 | 90 000 | 90 000 |
| | Livraison à soi-même | | | 117 700 |
| | CRTE | 353 600 | 167 600 | 353 323 |
| | Intervention départementale possible selon le niveau de loyer défini | | | |



| | |
|--|--|
| | |
| Calendrier | Débuts des travaux fin 2023-2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect des délais et suivi des travaux Taux d'occupation des logements |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'offre de logements sur la commune - Augmentation de l'offre locative - Attirer une population plus jeune par des prix abordables - Favoriser l'habitat principal - Retombées sur les commerces et les services |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 2

Créer un observatoire des meublés de tourisme

| | |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Redynamiser l'habitat en centre-bourg |
| Action nom | Créer un observatoire des meublés de tourisme |
| Action n° | 2 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Grandcamp-Maisy Isigny-Omaha Intercom |
| Description de l'action | <p>Avec la présence des plages du Débarquement, la façade du territoire intercommunal est une destination touristique majeure de la Normandie.</p> <p>En dépit des millions de visiteurs présents chaque année, le territoire ne compte que cinq hôtels, soit aux alentours d'une centaine de chambres. La majeure partie de l'offre d'hébergements est assurée aujourd'hui par les chambres d'hôtes. On peut désormais y ajouter les meublés de tourisme qui permettent aux visiteurs de rester sur le territoire pour la nuit, palliant ainsi un manque d'offre, alors que la demande est bien réelle. Cependant, le fait est que les meublés de tourisme prennent le pas, à Grandcamp-Maisy, sur l'habitat principal en réduisant la disponibilité et en faisant mécaniquement augmenter les prix des biens à la vente.</p> <p>De plus, bien que cela soit difficile à évaluer du fait de la faiblesse de l'offre, on peut penser que les meublés de tourisme prennent la place des professionnels de l'hébergement touristique à priori seul à pouvoir proposer des hébergements à la nuitée.</p> <p>La commune souhaite donc dans un premier temps, pouvoir observer et analyser la présence des meublés sur sa commune ; pour peut-être par la suite prendre des mesures plus contraignantes.</p> <p>Pour cela, elle doit mettre en place le numéro d'enregistrement nécessaire aux loueurs pour mettre le bien sur les plateformes de location (AirBnb, Vrbo etc.)</p> <p>Le préalable est la mise en place de la déclaration du changement d'usage, au sens du code de la construction et de l'habitation : mise à part les résidences principales, le propriétaire devra demander une autorisation pour faire de son bien un logement loué en meublé de tourisme et non plus un logement d'habitation. Ceci permettra de</p> |



| | |
|--|--|
| | <p>réellement suivre et connaître la proportion des meublés de tourisme sur le territoire communal.</p> <p>Pour pouvoir mettre en place cette action, la commune doit avant tout obtenir une autorisation préfectorale, en justifiant de la nécessité de sa mise en place.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive : Préfecture du Calvados Office de tourisme intercommunal |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade |
| Calendrier | Non déterminé à ce stade (suivant l'autorisation préfectorale, les modalités voulues par la commune, la mise en place des services, etc.) |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de changements de destination demandés - Évaluation de leur part dans les meublés et dans les logements - Augmentation ou diminution des demandes - Mise en place ou non d'une réglementation plus restrictive - Installation ou non de professionnels de l'hébergement touristique |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>En mettant en place cette action, la commune se donne le moyen de bien évaluer le phénomène du développement des meublés de tourisme sur son territoire. Cela lui permettra de prendre ou non des mesures plus restrictives.</p> <p>Elle montre sa volonté de surveiller ce développement, sans pour autant l'entraver.</p> |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 3

Favoriser l'installation d'un hôtel

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat |
| Action nom | Favoriser et accompagner l'installation d'un hôtel/professionnel de l'hébergement |
| Action n° | 3 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Faible |
| Maître d'ouvrage | La commune de Grandcamp-Maisy |
| Description de l'action | <p>Le territoire d'Isigny-Omaha Intercom a depuis longtemps fait le constat d'un manque d'une structure d'hébergement professionnelle qui puisse répondre au tourisme du territoire.</p> <p>Grandcamp-Maisy est la commune au montant de taxe de séjour le plus élevé, elle profite tant du tourisme balnéaire que du tourisme de mémoire, et est au carrefour entre le Bessin et la Manche.</p> <p>Cette situation géographique avantageuse l'amène à vouloir favoriser le retour d'un hôtel sur son territoire. Elle souhaite mettre en place une démarche pro-active pour attirer les investisseurs : identifier les terrains potentiels, démarcher, lancer un AMI.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive : Isigny-Omaha Intercom Région |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade |
| Calendrier | À déterminer selon la mise en place ou non d'un AMI et les actions possibles. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Fiche action n°12 du schéma directeur tourisme, axe 1.4 Repenser l'accueil touristique sur le territoire (identifié comme enjeu fort dans la FA). |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réponses à cet AMI - Foncier disponible - Identification des demandes des professionnels |

| | |
|--|--|
| <p>Conséquence sur la fonction de centralité</p> | <p>La venue d'un hôtel favoriserait la consommation dans le centre bourg, tant en été qu'en hiver puisqu'un établissement doit aussi vivre hors-saison. La consommation et la fréquentation des commerces et services du centre-bourg s'en trouvera boosté. Grandcamp-Maisy sera ainsi l'une des rares communes de l'intercommunalité à pouvoir accueillir les touristes selon les standards attendus.</p> |
| <p>Annexes</p> | |

FICHE ACTION N° 4

Réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant Le Du Guesclin

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat |
| Action nom | Réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant Le Du Guesclin |
| Action n° | 4 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Grandcamp-Maisy |
| Description de l'action | <p>L'ancien hôtel-restaurant Le Du Guesclin se situe sur le quai Crampon, en cœur de bourg, face à la mer. En dépit de cet emplacement idéal, l'établissement a fermé ses portes il y plusieurs années. Le bâtiment reste vide depuis lors.</p> <p>Il est important pour la commune et son attractivité de trouver une destination au bâtiment désormais vacant, en y favorisant le retour d'une activité économique.</p> <p>Cette dernière reste à déterminer, tout comme le montage possible aidant à l'implantation d'un professionnel.</p> |
| Partenaires | Liste non-exhaustive et non définitive : CCI CMA EPFN |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | À déterminer |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | À déterminer |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la fréquentation du centre-bourg - Apport au tissu commercial du centre-bourg - Renfort de la destination touristique |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 5

Réhabilitation du quai Crampon

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines |
| Action nom | Réhabilitation du quai Crampon |
| Action n° | 5 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Isigny-Omaha Intercom La commune de Grandcamp-Maisy |
| Description de l'action | <p>Le quai Crampon est le passage obligatoire pour tout visiteur qui s'aventure dans le bourg de la commune de Grandcamp-Maisy. Du fait du statut de station balnéaire de la commune, les usagers sont nombreux : touristes en voiture-à vélo-à pied, habitants, clients en terrasse des bars, commerçants, baigneurs, etc.</p> <p>Aujourd'hui, la commune peine à garantir un cadre de vie agréable pour tous à la saison estivale (d'autant que les statistiques nationales montrent un retour en force des touristes), et la fréquentation des commerçants et restaurateurs s'en trouvent parfois limitée.</p> <p>La problématique du stationnement vient également s'ajouter, tout comme celle de la qualité de la chaussée et ses aménagements en proie aux attaques de la mer.</p> <p>Il faut donc réorganiser les circulations dans le centre-bourg (sens unique), répondre aux problèmes de stationnement et d'apaisement de la circulation (prise en compte du passage de la Vélo Maritime)</p> <p>Ce réaménagement doit aussi faire la part belle aux promeneurs et créer un espace plus agréable et repenser, avec une végétalisation permise par la proximité de la mer.</p> |
| Partenaires | Liste non-exhaustive : CAUE Région Département Ter Bessin |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |

| | |
|--|--|
| Calendrier | Etudes CAUE en cours En attente des retours sur l'état du quai et des réseaux. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Non déterminé |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Apaisement de la circulation - Amélioration du cadre de vie - Amélioration de l'image de la commune - Présence plus longue des visiteurs dans la commune - Consommation et fréquentation des visiteurs - Retombées économiques - Ouvrage limitant l'entrée de la mer dans le bourg |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 6

Création d'un parcours culturel

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Mise en valeur des espaces publics et des patrimoines |
| Action nom | Créer un parcours culturel dans le bourg de la commune |
| Action n° | 6 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | La commune de Grandcamp-Maisy |
| Description de l'action | <p>La commune souhaite diversifier ses points d'intérêts vis-à-vis des visiteurs, sortant ainsi des thématiques balnéaire et mémorielle. Elle veut créer un parcours culturel le long de sa façade maritime en mettant en place des pupitres.</p> <p>Ces pupitres amovibles et fabriqués en régie pourront voir leur contenu varié. La commune souhaite commencer en mettant en avant l'époque des bains de mer et les peintures faites à l'époque, pour faire découvrir la commune. Par la suite, ces panneaux pourront accueillir des expos photos, ou autres. Le fait de changer le contenu permet aussi de faire de ce parcours culturel un évènement pour la commune.</p> <p>Les fresques seront quant à elles apposées sur les pignons de certaines maisons déjà identifiées et qu'il s'agit de confirmer. Les fresques tireront leur inspiration de l'histoire et de l'identité de Grandcamp-Maisy. Il faudra confirmer le contenu des fresques, et confirmer le procédé de création (peinture, etc.)</p> |
| Partenaires | <p>Liste non exhaustive et non définitive:</p> <ul style="list-style-type: none"> Associations Artiste Isigny-Omaha Intercom DRAC |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | <p>Coût de fabrication d'une dizaine de pupitres en régie + coût d'obtention des droits et de reproduction des œuvres = 6 000/7 000 € Coût des fresques à déterminer</p> |



| | |
|--|--|
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Financement communal |
| Calendrier | Temps de fabrication des pupitres, choix des lieux d'installation, les droits pour les œuvres sont déjà acquis. Fin 2022-2023. Phase 2 : à déterminer |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et tenue dans le temps des pupitres - Variation des contenus - Fréquentation du parcours - Durabilité des fresques |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle attrait pour la commune - Diversification de l'offre touristique et culturelle - Potentiel lieu d'expression pour les associations du territoire - Image plus culturelle de la commune - Créer un évènement fédérateur à l'inauguration de chaque nouvelle expo/nouveau contenu |
| Annexes | Obtention des droits de reproduction des œuvres |

FICHE ACTION N° 7

Conforter la place du nautisme en cœur de bourg

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Mise en valeur des espaces publics et des patrimoines |
| Action nom | Conforter la place du nautisme en cœur de bourg |
| Action n° | 7 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Grandcamp-Maisy |
| Description de l'action | <p>Les activités balnéaires et nautiques marquent l'identité de la commune de Grandcamp-Maisy. On trouve ainsi en cœur de bourg le club de voile intercommunal (qui est à l'étroit en pleine saison) et une plage artificielle.</p> <p>Afin de conforter cet atout, et par là-même de confirmer son identité, la commune souhaite installer une base nautique complémentaire à proximité immédiate de la plage artificielle.</p> <p>La vocation est double puisque cela diversifiera/augmentera l'offre de loisirs et sa capacité, favorisant l'attractivité économique de la commune ; tout en consolidant le trait de côte, limitant ainsi l'incursion de la mer depuis l'est, vers le bourg.</p> <p>Il faut dans un premier temps mener une étude d'hydrométrie, ainsi qu'une étude de faisabilité. Les retours de ces études détermineront les aménagements possibles.</p> |
| Partenaires | <p>Liste non exhaustive et non définitive :</p> <p>DDTM</p> <p>Isigny-Omaha Intercom</p> <p>Fédération Française de Voile</p> <p>Ter Bessin</p> |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | estimation du coût de l'étude Hydro et de faisabilité |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | <p>Prévisionnel :</p> <p>Lancement de l'étude d'hydrométrie : T4 2022 – T1 2023</p> |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | À déterminer selon les résultats des études |

| | |
|---|---|
| | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Compléter l'offre de loisirs disponibles sur la commune - Augmentation des retombées économiques pour les activités du bourg - Faciliter la cohabitation des usages sur le quai - Limiter la montée des eaux dans le bourg - Fixer le trait de côte |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 8

L'Orangerie : lieu de regroupement de l'offre de santé ?

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'accès aux services |
| Action nom | L'Orangerie, lieu de regroupement de l'offre de santé |
| Action n° | 8 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Grandcamp-Maisy Isigny-Omaha Intercom |
| Description de l'action | <p>Le bâtiment dit l'Orangerie se trouve en cœur de bourg, autour d'une place vide. Le bâtiment historique « Orangerie » appartient à Isigny-Omaha Intercom, la partie centrale (la plus grande) appartient à la commune, et le bout du bâtiment abrite une salle appartenant à l'évêché. Les reste de la place appartient à l'évêché avec la présence d'une chapelle et d'une maison. L'ensemble des bâtiments est aujourd'hui vacant.</p> <p>La commune souhaite donc trouver une destination à cet espace, véritable dent creuse en cœur de bourg. Dans le même temps, la problématique du manque de médecin arrive à grand pas, or on sait aujourd'hui que ce sont les pôles et lieux mutualisés qui attirent les professionnels de santé. L'Orangerie pourrait donc avoir une destination santé pour attirer différents praticiens et pallier aux manques.</p> <p>Le modèle doit être discuté en partenariat avec l'intercommunalité puisque le PSLA d'Isigny-sur-Mer est proche. L'Orangerie pourrait être une antenne.</p> <p>Il n'est pas exclu que la destination puisse être autre, ni que d'autres services puissent être intégré au bâtiment (espace de coworking, etc.)</p> <p>Trouver une nouvelle destination à l'Orangerie permet également de créer un nouvel espace de stationnement en cœur de bourg. De façon plus globale, il faut réfléchir à la circulation dans la rue qui est aujourd'hui très étroite et ne peut permettre à tous les véhicules de manœuvrer.</p> |
| Partenaires | Liste potentielle et non exhaustive : Département ARS |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | - Acquisition des locaux et du foncier appartenant à l'évêché et à la communauté de communes. |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagements de la voirie et stationnement - Travaux d'aménagements des bâtiments |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | Non défini à ce stade. Suivant les accords et autorisations (acquisition foncière, etc.) |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation évêché - Suivi des travaux - Implantation de praticiens - Diversité de l'offre - Fréquentation du lieu - Utilisation du stationnement |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de santé présente et consolidée sur la commune - Un service supplémentaire pour la commune et pour le territoire - Une fréquentation plus importante du bourg - Des espaces de stationnement plus nombreux permettant de s'arrêter et non juste passer dans le bourg. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 9

Regrouper les services autour de la Mairie

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'accès aux services |
| Action nom | Regrouper les services autour de la Mairie |
| Action n° | 9 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Grandcamp-Maisy |
| Description de l'action | <p>La place de la mairie abrite de nombreux bâtiments avec la présence de places de stationnement.</p> <p>La mairie en elle-même doit être rénovée avec des espaces d'accueil qui ne répondent pas aux attentes.</p> <p>À côté, l'ancienne caserne des pompiers abrite une antenne du Secours Populaire bien fréquentée. Dans ce bâtiment s'est également installé un Point Info 14 en 2021.</p> <p>La commune souhaite regrouper d'autres services, par exemple, le bureau de Poste qui doit trouver une nouvelle destination. Le rez-de-chaussée de la mairie semble être l'endroit identifié. Les demandes, à la période estivale, pour un accès à l'informatique et internet poussent la commune à proposer un lieu d'accès numérique.</p> |
| Partenaires | <p>Liste non exhaustive et non définitive :</p> <p>Isigny-Omaha Intercom</p> <p>Le département du Calvados</p> <p>La Poste</p> <p>Les associations</p> |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | <p>Non définies à ce stade</p> <p>Financement de La Poste de travaux à hauteur de 50K€ maximum + ½ ETP.</p> <p>(Travaux énergétiques et travaux de rénovation des bâtiments)</p> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Installation de nouveaux services - Fréquentation des services - Nombre de demandes |



| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation énergétique des bâtiments |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Diversification des services - Regroupement plus pratique pour l'utilisateur - Fréquentation plus importante en cœur de bourg - Réponse à la demande des habitants de la commune et des communes alentours - Maintien des services en cœur de bourg |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 10

Création d'itinéraires de randonnée

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer l'accessibilité et encourage les nouvelles formes de mobilité Mise en valeur des espaces publics et des patrimoines |
| Action nom | Créer des itinéraires de randonnée à la découverte des patrimoines |
| Action n° | 10 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | La commune de Grandcamp-Maisy |
| Description de l'action | <p>Entre littoral et arrière-pays, la commune de Grandcamp-Maisy est une destination touristique, renforcée par le passage en cœur de bourg de la Vélo Maritime. De façon plus large, la question des mobilités est centrale pour la commune. Découvrir la commune sans avoir recours à la voiture est une pierre de plus faire une circulation apaisée.</p> <p>En alliant patrimoine et mobilité douce, la commune peut mettre en place des itinéraires découverte. En passant par les chemins, il est possible d'atteindre l'église classée de Létanville, non loin de là, une ferme manoir pourrait ponctuer le parcours, puis l'église de Maisy, etc.</p> <p>Il faut identifier des parcours de longueurs différentes pour permettre à tous les publics de les utiliser, les aménager, les baliser, créer des panneaux informatifs (sur le même modèle que le parcours culturel par exemple).</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Office de tourisme intercommunal Département du Calvados |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade (entretien chemin, potentielles acquisitions foncières, panneaux informatifs, actions de communications, etc.) |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | Non défini à ce stade |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des itinéraires - Fréquentation des itinéraires |



| | |
|--|--|
| <p>Conséquence sur la fonction de centralité</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les atouts touristiques de la commune - Faire connaître le patrimoine - Entretien du patrimoine - Diversifier les loisirs pour les habitants - Fréquentation du centre-bourg, point de départ des randonnées - Accroissement des mobilités douces |
| <p>Annexes</p> | |

Annexe 3.4 – Isigny-sur-Mer

FICHE ACTION N° 1

Réhabilitation et transformation de la base de loisirs

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines |
| Action nom | Réhabilitation et transformation de la base de loisir |
| Action n° | 1 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune d'Isigny-sur-Mer |
| Description de l'action | <p>La base de loisirs se situe en cœur de bourg, derrière le collège, à proximité de la mairie et du camping. Facilement accessible d'est un lieu fréquenté de tous.</p> <p>Dans le cadre de la revitalisation de son centre bourg, la municipalité a souhaité refaire cet espace afin de pouvoir offrir un lieu de détente pour la population, et à tous les âges.</p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace nature, loisirs et détente - une aire d'activités ludiques pour les plus jeunes jusqu'à 10 ans - un terrain de pétanque et du matériel de fitness à destination des seniors - une aire d'activités touchant plus les ados avec pump-track, piste et city stade - une aire de pique-nique et barbecue <p>La Vélo Maritime passe à proximité, favorisant son accès depuis le port et les habitations situées au nord-est de la commune.</p> |
| Partenaires | <p>État</p> <p>Région Normandie</p> <p>Département du Calvados</p> |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | 1 485 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Montant prévisionnel de subventions par l'ensemble des partenaires : 770 000 € |
| Calendrier | <p>Première phase de travaux : début octobre 2021, livraison fin T2 2022. (Création et installation des équipements, etc.)</p> <p>Seconde phase débutant fin T3 2022 (finalisation avec construction bâtiment en bois de 200m²)</p> |



| | |
|--|--|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation globale du projet en 2022 - Fréquentation de la base de loisirs - Succès et entretien des équipements |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du cadre de vie - Présence de loisirs en cœur de bourg - Diversification des activités dans la commune - Présence d'équipements à destination des jeunes |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 2

Rénover les services de la Mairie

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'offre de services |
| Action nom | Rénover les services de la mairie pour améliorer l'accessibilité et l'usage |
| Action n° | 2 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune d'Isigny-sur-Mer |
| Description de l'action | <p>La mairie de la commune se situe dans un bâtiment du XVII^{ème} siècle. La répartition des services tout comme leur accessibilité et leur indication n'est pas optimale.</p> <p>La municipalité souhaite donc rénover sa mairie pour améliorer sa qualité d'accueil et de services. Elle peut aussi envisager une réflexion sur les aménagements extérieurs au bâtiment et participant à l'identité visuelle de la commune.</p> |
| Partenaires | CAUE |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade |
| Calendrier | En attente des premières conclusions du CAUE |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Respect des délais</p> <p>Fréquentation des services de la mairie</p> |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des services en cœur de bourg - Amélioration de l'accueil des usagers et des personnels - Amélioration de la qualité du service - Continuer de répondre aux attentes des habitants de la commune et des communes voisines |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 3

Un pôle culturel à Isigny-sur-Mer

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'offre de services |
| Action nom | Construction d'un pôle culturel à Isigny-sur-Mer |
| Action n° | 3 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Isigny-Omaha Intercom La commune d'Isigny-sur-Mer |
| Description de l'action | <p>Le territoire de la commune est identifié par le département, comme une zone carencée en Lecture Publique, et plus largement dans la culture.</p> <p>L'intercommunalité a un personnel dédié pour son service Culture depuis maintenant deux ans. Elle souhaite garantir l'accès à la Culture à chaque habitant du territoire. Elle a pour compétence la création et l'entretien des bâtiments ainsi que la mise en place d'une saison culturelle intercommunale.</p> <p>Afin d'analyser et de répondre aux besoins culturels du bassin de vie d'Isigny-sur-Mer, avant de mettre en place un équipement, l'intercommunalité va d'abord mener une étude afin d'établir un Plan Culture Scientifique Éducatif et Sportif (PCSES).</p> <p>Le pôle culturel sera bâti selon ses préconisations. L'intercommunalité souhaite qu'il héberge au moins une médiathèque, une antenne de l'école de musique-dans-théâtre, un Espace Public Numérique et un Espace France Service.</p> |
| Partenaires | Département DRAC Bibliothèque du Calvados |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | <p>Études dans le cadre de l'établissement d'un PCSES, préalable à la validation de l'emplacement du pôle : 44 750 € (définitif)</p> <p>Montant prévisionnel pour la construction du bâtiment : à déterminer selon les préconisations de l'étude</p> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Études PCSES : 44 745 € = 22 372.5 € IOI + 22 372.5 € département. |



| | |
|--|---|
| | À déterminer selon préconisations de l'étude, l'engagement des partenaires financeurs selon le respect de leurs préconisations. |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Études PCSES : lancement étude septembre 2022, rendu final pour avril 2023. - Suite du calendrier à déterminer selon les préconisations pour le bâtiment et sa localisation. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais pour l'établissement du PCSES. - Suivi des échéances et du chantier du bâtiment. - Fréquentation de la médiathèque - Nombre d'inscriptions à l'établissement d'enseignements artistiques. - Fréquentation de l'EPN |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Offre de services plus grande sur le territoire d'Isigny-sur-Mer - Pallier un manque sur l'est du territoire - Attirer les habitants du bassin de vie dans un équipement de qualité - Amélioration du cadre de vie - Participer à l'image de la commune |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 4

Mise en place de véhicules d'autopartage

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer et encourager les nouvelles formes de mobilités |
| Action nom | Mise en place d'une nouvelle solution de mobilité avec deux véhicules en autopartage |
| Action n° | 4 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune d'Isigny-sur-Mer |
| Description de l'action | <p>Dans le but de proposer un moyen de locomotion accessible à tous (et surtout à ceux qui n'en ont pas) et dans une démarche écologique, la municipalité a lancé, le 7 juin 2022, son service d'autopartage.</p> <p>Les riverains ont la possibilité de louer un véhicule électrique à la demi-journée ou à la journée.</p> <p>La borne de recharge se trouve sur le parking derrière la pharmacie.</p> |
| Partenaires | <p>L'État</p> <p>SDEC énergie (pour les bornes de rechargement)</p> <p>Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin</p> |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | <p>15 377€ pour l'achat de la voiture</p> <p>10 138€ pour la mise en place de la plateforme de réservation</p> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p>Financement commune : 13 226 €</p> <p>Financement partenaires : 12 289 € en subvention de la part de l'Etat (DETR : 1656.03 €), du SDEC et du Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin.</p> |
| Calendrier | Lancement du dispositif le 7 juin 2022 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | PCAET |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du service - Distance parcourue - Analyse des usagers - Entretien du matériel |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>La mise en place de l'autopartage permet un désenclavement des habitants qui, détenteur du permis, n'avait pas de véhicule.</p> <p>L'autonomie des véhicules permet de se rendre jusqu'à Caen par exemple, où les services sont plus nombreux (par exemple pour la</p> |



| | |
|---------|--|
| | <p>santé). Sans proposer sur place certains services, la commune les met à portée avec le véhicule d'autopartage.</p> <p>La présence de ce véhicule peut aussi permettre à la commune de devenir un point de départ pour les déplacements collectifs.</p> <p>De plus, elle engage le citoyen dans une démarche écologique.</p> |
| Annexes | |

Annexe 3.5 – Le Molay-Littry

FICHE ACTION N° 1

Création d'une aire d'accueil pour les Camping-cars

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat |
| Action nom | Création d'une aire de stationnement pour les camping-cars |
| Action n° | 1 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | Commune de Le Molay-Littry |
| Description de l'action | <p>La commune du Molay-Littry est une commune qui ne dispose pas ou très peu d'hébergements touristiques et peinent à attirer. Dans le même temps, elle constate le stationnement, notamment en saison estivale, de camping-cars sur la commune : la demande existe.</p> <p>La municipalité souhaite donc créer une offre de stationnement et de service (électricité, eau, etc.) pour les camping-cars, en proximité du bourg, Elle doit identifier le terrain adéquate, choisir un prestataire pour la gestion de cette aire qu'elle souhaite à haut niveau de services et automatisées.</p> |
| Partenaires | |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade |
| Calendrier | Non déterminé à ce stade |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Identification du terrain Choix du prestataire et respect des délais de création de l'aire Taux de remplissage Nombre de visiteurs Fréquentation des camping-caristes dans le cœur de bourg</p> |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre d'accueil touristique sur la commune - Diversifier l'offre touristique dans le sud du territoire - Faire dormir les visiteurs dans le sud du territoire - Créer un nouveau service dans la commune - Augmenter par effet de levier la fréquentation des commerces de centre-bourg |

| | |
|---------|--|
| | - Améliorer la fréquentation du musée de la Mine et du Moulin de Marcy |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 2

Réaménagement du centre-bourg

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines |
| Action nom | Réaménager le centre-bourg autour des services |
| Action n° | 2 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune du Molay-Littry |
| Description de l'action | <p>Le bourg de la commune voit le développement de nombreux services dans son cœur de bourg : PSLA inauguré fin d'année 2022, futur siège de l'intercommunalité.</p> <p>C'est un bourg très fréquenté tant par les habitants que par les conducteurs qui y passent, et s'y arrêtent, lors des mouvements pendulaires. Situé sur l'axe Balleroy-Isigny-sur-Mer et Lison-Bayeux, la circulation y est dense. On peut aussi ajouter la présence du marché, tous les jeudis matin.</p> <p>Cette forte fréquentation, le passage et les futurs aménagements doivent déboucher sur un nouvel aménagement du bourg afin de répondre aux futurs problématiques et de garantir la sécurité de tous les usagers. Cela contribuera à garder le bourg attractif.</p> <p>Le projet doit être mené en parallèle de la création du siège intercommunal pour que l'ensemble des aménagements soient fait en cohérence.</p> <p>La commune peut mener une étude urbaine ou se doter d'un plan guide pour déterminer ses aménagements en prenant en compte l'ensemble des problématiques (PSLA, Siège intercommunal, îlot fraîcheur, etc.), suite aux travaux préparatoires du CAUE.</p> |
| Partenaires | CAUE Isigny-Omaha Intercom |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade |
| Calendrier | Tenue des premières réunions avec le CAUE au T2 2022. Calendrier précis à définir, et potentiellement dépendant de l'avancement du siège intercommunal. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE |



| | |
|---|--|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais - Réalisation des travaux - Respect des espaces par les usagers |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Circulation apaisée dans le cœur de bourg - Sécurité de l'ensemble des usagers - Bonne cohabitation de l'ensemble des usages - Bonne image de la commune - Cadre de vie qualitatif |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 3

Création d'un îlot fraîcheur

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Mise en valeur des espaces publics et des patrimoines |
| Action nom | Création d'un îlot fraîcheur en cœur de bourg |
| Action n° | 3 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Faible |
| Maître d'ouvrage | Commune de Le Molay-Littry |
| Description de l'action | Planter des essences résistantes au changement climatique pour pouvoir proposer un havre de fraîcheur aux habitants et végétaliser la commune en périphérie du centre-bourg. |
| Partenaires | À déterminer |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | La création d'un îlot fraîcheur dans le bourg de la commune permet à chacun des habitants, notamment ceux n'ayant pas d'espaces extérieurs de pouvoir déambuler en extérieur à l'abris de la chaleur et de pouvoir profiter de la biodiversité. |
| Annexes | Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun |



FICHE ACTION N° 4

Construction du siège administratif d'Isigny-Omaha Intercom

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'accès aux services |
| Action nom | Installer le siège administratif d'Isigny-Omaha Intercom en cœur de bourg |
| Action n° | 4 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Isigny-Omaha Intercom Le Molay-Littry |
| Description de l'action | <p>Les services de l'intercommunalité d'Isigny-Omaha sont actuellement répartis dans les locaux des anciennes communautés de communes, soit sur trois sites : Le Molay-Littry, Isigny-sur-Mer et Formigny. L'antenne principale est basée au Molay-Littry.</p> <p>Pour faciliter le travail des services, les regrouper, mutualiser les locaux et éviter les déplacements superflus, l'intercommunalité souhaite se doter d'un seul lieu pour héberger ses services administratifs au cœur du territoire.</p> <p>Le futur siège trouvera sa place dans le cœur de bourg de la commune, derrière le PSLA et la mairie, sur la place centrale. Il regroupera aussi des services ainsi que des espaces modulables pour permettre de mutualiser les équipements (salle de réunion, co-working, etc.)</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : CAUE Département du Calvados |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade (Acquisition foncier, prise en compte du PPRM, construction du bâtiment, aménagement extérieur, etc.) |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade Possibilité de sollicitations du Contrat de territoire selon appréciation de la collectivité maître d'œuvre. |
| Calendrier | Étude avec le CAUE en cours |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | - Suivi des travaux. |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des usagers pour les espaces réservés |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Implantation vectrice d'emplois - Fréquentation des employés dans les commerces du cœur bourg (par exemple restauration du midi) - Offrir de nouveaux services et de nouveaux espaces aux habitants du territoire - Rapprocher les services en cœur de bourg - Centre de gravité placé au centre du territoire |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 5

Voie douce reliant le bourg aux Petits Carreaux

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilité |
| Action nom | Créer une liaison pour les mobilités actives allant du centre-bourg vers les Petits Carreaux |
| Action n° | 5 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Le Molay-Littry |
| Description de l'action | <p>La route de Balleroy qui descend vers le bourg de la commune en passant par le hameau des Petits Carreaux, est une départementale très fréquentée par tous types de véhicules et tous types d'usagers. Il n'y a, pour le moment, pas de cheminements prévus pour les piétons ou les vélos, qui sont pourtant bien présents sur les bas-côtés.</p> <p>La commune souhaite mettre en place un espace de circulation sécurisée à destination des cyclistes et des piétons.</p> <p>Il faut étudier les aménagements possibles pour une bonne cohabitation de l'ensemble des usagers, mais aussi inciter à son utilisation par des actions de communication.</p> <p>Une problématique de réfection des réseaux d'eaux suées et pluviales s'impose également à la commune et à la communauté de communes. Il faut en effet d'abord effectuer ces travaux lourds, sous peine de devoir détruire la voie si cette dernière est finalisée avant.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Département du Calvados Calvados Attractivité L'ARD Isigny-Omaha Intercom DDTM SDEC |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade (travaux sur les réseaux, étude en cours par architecte paysagiste, travaux pour la voie douce ,mise en place de nouveaux aménagements communication, etc.) |



| | |
|--|---|
| | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | <p>Étude en cours par le cabinet paysagiste NISS</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail dédié (première réunion le 21/09/2022).</p> <p>Réparation des réseaux d'eaux usées et eau pluviale : études et travaux en 2023.</p> <p>Début prévisionnel des travaux 2024</p> |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et usées - Respect délai enterrement des réseaux - Mise en place de la voie - Fréquentation de la voie – répartition piéton/cycliste - Qualité des aménagements - Bonne cohabitation des usagers |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Désenclavement des Petits Carreaux - Meilleur accès au bourg pour tous les usagers non véhiculés - Baisse limitée du trafic vers le bourg - Utilisation accrue du vélo pour les trajets scolaires et quotidiens vers le centre-bourg - Rapprochement de la forêt et des loisirs |
| Annexes | |

Annexe 3.6 – Trévières

FICHE ACTION N° 1

Création d'habitat partagé

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Redynamiser l'habitat en centre-bourg |
| Action nom | Création d'habitat partagé |
| Action n° | 1 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>La commune de Trévières souhaite mettre en place de l'habitat partagé correspondant à sa volonté d'une politique participative et intégrante pour tous ses habitants.</p> <p>Étant en lien constant avec les bailleurs, elle travaille pour que les prochaines constructions respectent le modèle de l'habitat partagé.</p> |
| Partenaires | <p>Liste non-exhaustive et non définitive :</p> <p>Bailleurs</p> <p>Associations</p> |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade |
| Calendrier | Non déterminé à ce stade |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Respect du modèle de l'habitat partagé - Succès du modèle - Taux d'occupation des logements |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle offre d'habitat - Participation à la vie de la communauté : intégration de l'habitant - Amélioration du cadre de vie - Redynamisation de la consommation en cœur de bourg - Confirmation de l'identité innovante de la commune |



| | |
|---------|--|
| | |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 2

Favoriser la création d'habitat en terre crue

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Redynamiser l'habitat en centre-bourg |
| Action nom | Favoriser la création d'habitat en terre crue |
| Action n° | 2 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre de son action en faveur de la lutte contre le changement climatique et la recherche de solution innovante, la commune de Trévières a candidaté auprès du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour tester la mise en place d'habitat en terre crue. L'utilisation de la terre crue, et plus précisément la bauge, est bien présente sur le territoire du Parc. Mélange de terre de fibre et d'eau, c'est un matériau isolant et solide qui peut répondre aux problématiques rencontrées de nos jours (réchauffement, baisse de la consommation énergétique). De plus, la matière permet de construire sans coffrage et s'utilise tant pour les murs que pour les tuiles par exemple.</p> <p>L'école d'ingénieurs de Normandie est également partie prenante du projet.</p> |
| Partenaires | <p>Liste non exhaustive et non définitive :</p> <p>Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin</p> <p>École d'ingénieurs de Normandie</p> <p>DDTM</p> <p>CMA</p> |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade |
| Calendrier | Non déterminé à ce stade |



| | |
|--|---|
| | <p>Mise en place d'un groupe de travail</p> <p>En attente de la décision du PNR de porter son choix sur la commune de Trévières (en concurrence avec deux autres communes de la Manche)</p> <p>Identification du foncier</p> <p>Phase d'étude</p> <p>Travaux</p> |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | À définir selon les attentes de l'ensemble des partenaires. |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Confirmer l'image de la commune engagée dans la transition écologique - Affirmer l'appartenance au territoire : illustration de Trévières porte des Marais - Trévières comme modèle pour d'autres communes du territoire - Renforcement du sentiment d'appartenance des habitants - Faire connaître plus largement la commune - Proposer à ces habitants un habitat peu énergivore |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 3

Rénovation des logements du bâtiment de La Poste

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Redynamiser l'habitat en centre-bourg |
| Action nom | Rénover le bâtiment de La Poste pour en faire des logements |
| Action n° | 3 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>La Poste souhaite fermer son bureau situé dans le centre-bourg de la commune, sur la place principale, et date de la Reconstruction La Poste occupe actuellement tout un immeuble. Sa fermeture pour être transférer à la mairie ou dans un autre local, va laisser un immeuble vacant dans le bourg, aussi pour éviter que le bâtiment ne devienne une friche, la commune souhaite profiter de l'opportunité pour proposer des appartements en cœur de bourg.</p> <p>Pour cela, La Poste doit d'abord changer de destination. La commune doit ensuite déterminer le contenu du bâtiment (case commerciale en rez-de-chaussée ?), et déterminer les travaux nécessaires, notamment du point de vue isolation, etc., le tout dans le respect de ce patrimoine désormais reconnu. Elle doit également déterminer le montant des loyers, si cela peut être de l'habitat partagé ou classique.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Bailleurs Associations |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade (Déménagement du bureau de poste, études, travaux) |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade (Recette dépendant du mode d'habitation choisi (locatif ou non et montant), si la commune en garde la propriété etc.) |
| Calendrier | Non déterminé à ce stade |

| | |
|--|---|
| | Le projet dépend à 100% de la fermeture ou non du bureau de poste de la commune. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Indicateurs potentiels : <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'occupation des logements - Facture énergétique - Conservation et respect du patrimoine - Succès de la case commerciale si présente |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Multiplication de l'offre de logements - Logements locatifs disponibles en cœur de bourg - Fréquentation accrue des commerces et services |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 4

Favoriser l'émergence d'un Tiers-lieu

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat Développer, maintenir et garantir l'offre de services |
| Action nom | Favoriser l'émergence d'un Tiers-Lieu |
| Action n° | 4 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>Dans sa démarche de commune innovante, la commune souhaite favoriser l'implantation d'un tiers-lieu sur son territoire. Elle possède du foncier peu utilisé correspondant à un ancien haras, situé juste derrière la place principale. La commune y avait deux gîtes communaux dont elle a arrêté l'activité et ce sont aujourd'hui des ateliers à destination de la population qui y trouvent leur place.</p> <p>L'association « Un Tiers-Lieu pour Trévières » s'est implantée avec le projet de faire revivre le gîte tout en proposant des activités à destination des habitants. Portée par deux personnes, l'association aidée par le dispositif Katapult, teste d'abord les activités auxquelles les habitants sont réceptifs afin de garantir leur succès.</p> <p>Enfin, il faut rénover l'ensemble du haras pour permettre une installation pérenne, accueillant l'ensemble des projets de l'association (étude du CAUE). La commune propose la signature d'un bail emphytéotique pour permettre à l'association de s'installer.</p> |
| Partenaires | <p>Liste non exhaustive et non définitive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association Un Tiers-Lieu pour Trévières - CAUE |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade |
| Calendrier | <p>-Phase de tests des activités : début été 2022</p> <p>-Modèle économique reposant sur le gîte, actuellement occupé dans le cadre de solidarité envers les déplacés ukrainiens => utilisation du gîte en attente</p> |



| | |
|--|---|
| | -Travaux à déterminer et à planifier |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Installation définitive de l'ensemble des activités du Tiers-Lieu - Rentabilité de son modèle économique - Fréquentation par la population - Diversité des activités proposées - Bonne cohabitation avec les autres activités économiques de la commune |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle activité économique sur la commune - Utilisation d'un espace vacant en cœur de bourg - Nouveaux services et activités proposés à la population - Création d'événements attractifs et fédérateurs |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 5

Renforcer les animations

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines. |
| Action nom | Renforcer les animations |
| Action n° | 5 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>La commune organise des fêtes emblématiques chaque année telles que la Fête de la Pomme ou la Saint-Exupère.</p> <p>Elle souhaite aller plus loin en faisant rayonner ces évènements sur un territoire plus large et/ou en créant de nouveaux évènements comme La rue aux enfants par exemple.</p> |
| Partenaires | <p>Liste non exhaustive et non définitive :</p> <p>Associations</p> <p>Isigny-Omaha Intercom</p> <p>Un tiers-Lieu pour Trévières</p> |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | Évènements de 2023-2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs des évènements - Diversité des évènements - Nombre d'évènements |



| | |
|--|---|
| <p>Conséquence sur la fonction de centralité</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Évènements fédérateurs pour la population de Trévières - Confirmation de Trévières comme pôle d'activités - Hausse de la fréquentation des commerces lors de ces évènements - Amélioration du cadre de vie - Faire connaître la commune au-delà de son périmètre habituel |
| <p>Annexes</p> | |

FICHE ACTION N° 6

Faciliter de nouvelles formes de commerces

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat |
| Action nom | Diversifier les nouvelles formes de commerce |
| Action n° | 6 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>La commune souhaite favoriser la mise en place de nouvelles formes de commerce pour pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble de ses habitants et des habitants des communes voisines.</p> <p>Dans un premier temps, elle souhaite tester la mise en place d'armoires réfrigérées dans le cœur de bourg, sur le modèle de distributeurs, permettant une consommation en-dehors des horaires d'ouverture des commerces. Ces derniers pourront y proposer leurs produits.</p> <p>Il faut donc identifier un espace pouvant accueillir l'armoire. Son contenu devrait déterminer sa taille.</p> <p>Il faut aussi déterminer le mode de fonctionnement (entretien, remplissage etc.)</p> <p>D'autres solutions peuvent aussi être imaginées par la suite et selon les besoins exprimés.</p> |
| Partenaires | <p>Liste non exhaustive et non définitive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commerçants - Associations - CCI - CMA |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade (identification des demandes des partenaires, achat matériel, travaux nécessaires à la mise en place, etc.) |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | 2023 |



| | |
|--|--|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerçants partenaires - Diversité des produits proposés - Rentabilité de l'équipement - Fonctionnement et entretien |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Offre de commerce ouvert 24/24 et 7/7 - Service à destination de tous - Adaptation aux nouvelles consommations |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 7

Proposer des loyers modérés dans locaux propriétés municipales

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat |
| Action nom | Proposer des loyers modérés pour des locaux de propriété communale |
| Action n° | 7 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>La commune met en place des loyers modérés dans certain locaux dont elle est propriétaire, à visée commerciale.</p> <p>Un local de 32m² a donc été mis à disposition d'un maraicher bio afin qu'il puisse bénéficier d'un espace de vente. Le loyer mensuel est de 250 €.</p> <p>La mise en place d'autres locaux ou encore d'une boutique éphémère pourra être imaginée selon les demandes et le succès de ce premier essai.</p> |
| Partenaires | Liste no exhaustive et non définitive : CMA |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Recette : 250 €/mois |
| Calendrier | Ouverture de la boutique le 1 ^{er} mai 2022. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Paiement du loyer par le locataire. - Fréquentation, maintien et bonne santé du commerce. - Demande supplémentaire pour le dispositif |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'installation de nouveaux commerces - Diversifier l'offre de commerces sur la commune - Dynamiser le tissu commercial et économique - Faire connaître les producteurs/artistes. Professionnels locaux |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 8

Acquisition de foncier dans un but commercial

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat |
| Action nom | Acquérir du foncier afin de proposer des nouveaux locaux aux commerçants et artisans |
| Action n° | 8 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | La commune souhaite acquérir des biens fonciers en centre-bourg pour pouvoir par la suite les louer et proposer des cases commerciales à moindre coût pour les futurs commerçants, artisans, producteurs. Identifier les besoins, identifier du foncier, acquérir et rénover. |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : EPFN Foncière de Normandie |
| Dépenses prévisionnel/définitif | À déterminer |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | À déterminer |
| Calendrier | À déterminer |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | En acquérant du foncier dans le but de le louer par la suite à des professionnels (artisans, commerçants, etc.), la commune permet de nouvelles installations, une diversification de son tissu économique, et des services marchands sur son territoire. |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 9

Détailler l'offre touristique de la commune

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines |
| Action nom | Détailler l'offre touristique de la commune sur son site internet |
| Action n° | 9 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>La commune gère elle-même son site internet – au demeurant bien fréquenté et qui apparaît en premier occurrence lors d'une recherche internet sur Trévières. Il propose une catégorie « Préparez votre séjour » contenant trois rubriques. Ainsi qu'un lien vers le site internet de l'Office de tourisme intercommunal.</p> <p>La municipalité souhaite aller plus loin et répertorier l'ensemble de l'offre disponible (hébergement, restauration, etc.). Il est également possible de proposer les fiches des randonnées disponibles sur la commune et aux alentours ; sans pour autant se suppléer à l'action intercommunale.</p> <p>Cela permet de proposer une vision touristique exhaustive de la commune pour le visiteur qui vient se renseigner par la voie dématérialisée.</p> <p>Elle doit donc répertorier et obtenir l'autorisation des professionnels pour les référencer, et faire une mise à jour régulière afin que l'information ne soit jamais erronée.</p> |
| Partenaires | Liste non définitive et non exhaustive : Professionnels du tourisme Associations Commerçants Artisans |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Gestion en régie du site internet. Mobilisation d'un agent |

| | |
|--|---|
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | Mise en place avant la saison estivale 2023 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la fréquentation des rubriques dédiées sur le site internet - Possible question à poser par l'hébergeur « Par quel biais avez-vous trouvé cet hébergement ? » - Contrôle des informations - Rythme régulier de mise à jour des informations |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Garder plus longtemps le visiteur sur le Trévières digital - Contrôler soi-même sa communication - Attirer plus de visiteurs sur Trévières - Provoquer des retombées économiques pour les hébergeurs et services marchands de la commune. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 10

Proposer un simulateur d'empreinte carbone sur le site internet communal

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Encourager et soutenir le commerce et l'artisanat |
| Action nom | Détailler l'offre touristique de la commune sur son site internet |
| Action n° | 10 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>Dans sa démarche visant à limiter son empreinte carbone, la commune peut proposer à ces habitants de mesurer leur empreinte carbone.</p> <p>L'Ademe met en place, en partenariat avec l'association Bilan Carbone, un simulateur de mesure d'empreinte GES (Gaz à effet de serre). Ce simulateur inclut également des actions concrètes à mettre en place afin de permettre à chacun de réduire son impact.</p> <p>Lien : https://datagir.ademe.fr/apps/nos-gestes-climat/</p> |
| Partenaires | Liste non définitive et non exhaustive : Ademe |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non déterminées à ce stade (déterminer si l'Ademe autorise la commune à relayer gratuitement le simulateur + coûts de communication auprès des habitants) |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non déterminé à ce stade |
| Calendrier | Mise en place rapide fin 2022, début 2023 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place effective du simulateur - Mesure de la fréquentation de la page concernée sur le site internet communal - Questionnaire sur les résultats de volontaires et la mise en place individuel de solutions |

| | |
|---|--|
| | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Confirmer l'image de commune engagée dans la transition écologique - Aider le citoyen dans sa démarche de lutte contre le réchauffement climatique - Demande de rapprochement/renseignements sur des producteurs locaux. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 11

Réhabilitation des places principales et création d'une halle

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Mettre en valeurs les espaces publics et les patrimoines. |
| Action nom | Réhabilitation des places principales et création d'une halle |
| Action n° | 11 |
| Statut | Terminé |
| Niveau de priorité | Faible |
| Maître d'ouvrage | Isigny-Omaha Intercom La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>Le bourg de Trévières date de la Reconstruction, avec un patrimoine aujourd'hui reconnu comme tel, et était constitué de deux places, partageant le bourg en deux.</p> <p>La commune et la communauté de communes ont donc décidé, dans le cadre du plan de revitalisation de bourg, de réunir ces deux places pour n'en faire qu'une seule et redynamiser le centre de la commune.</p> <p>La commune a souhaité intégrer la création d'une halle pour la tenue de marché ou autres évènements.</p> |
| Partenaires | État Région Département du Calvados Europe |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | 1 459 32.90 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p>Totale des dépenses : 1 459 322.90€</p> <p>Subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DSIL +DETR : 300 000 + 129 144 = 429 144 € - Région : 380 294€ - Département CT + RD : 201 947 +45 610 = 247 557 € - LEADER : 44 390€ <p>= 1 101 385 €</p> <p>Trévières : 159 102 € FCTVA : 239 478.63 € Isigny-Omaha : 251 221.85€.</p> |

| | |
|--|--|
| | |
| Calendrier | Commencement des travaux en 2020. Inauguration de la nouvelle place et de la halle en octobre 2021 Action achevée. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais en période de crise sanitaire - Mise en place des équipements - Analyse de la fréquentation de la place et des commerces |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Redynamisation du centre-bourg - Amélioration du cadre de vie - Centre-bourg plus circulant et apaisé (limitation de vitesse) - Mise en valeur du patrimoine de la Reconstruction |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 12

Création d'un jardin des Simples

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Mettre en valeurs les espaces publics et les patrimoines |
| Action nom | Création d'un jardin des simples |
| Action n° | 12 |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Faible |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>La commune a souhaité végétaliser un espace inutilisé à côté de l'église, en cœur de bourg, à proximité de la mairie, en candidatant à un appel à projet du PNR, dans le cadre « Ma commune en transition ».</p> <p>Ce jardin des Simples trouve toute sa place en bordure de l'église et permet de renouer avec une tradition du Moyen-Age qui voyait les monastères entretenir de tels jardins à des fins médicinales.</p> <p>Les habitants de la commune participent à la réalisation de l'action par le biais de 5 ateliers.</p> <p>Il a fallu préparer le terrain, nettoyer, mettre en place les bordures, effectuer de la maçonnerie et procéder aux plantations. Une action de communication est également prévue avec la réalisation d'une affiche.</p> |
| Partenaires | Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin : partenariat formalisé par convention suite à l'AAP « Ma commune en transition », en avril 2021. |
| Dépenses prévisionnelles /définitives | <p>Dépenses prévues : 18 240 €</p> <p>Dépenses réalisées : (à T3-T4 2022) : 16 988.50 € (architecte paysager + réalisation et animation par les agents communaux + terre/terreau et plantes + communication + matériels)</p> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p>Participation PNR : 12 000 €</p> <p>Autofinancement communal : 6 240 €</p> |
| Calendrier | <p>Formalisation par convention en avril 2021.</p> <p>Finalisation prévue pour la fin de l'année 2022.</p> |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |



| | |
|---|--|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais de mise en place - Entretien de l'espace - Fréquentation du jardin |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Affirmer l'identité de Trévières - Sensibilisation des habitants et visiteurs à la sauvegarde de la nature - Implication des habitants dans la commune - Amélioration du cadre de vie |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 13

Pacifier les entrées de bourg

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines Développer l'accessibilité, et encourager les nouvelles formes de mobilité. |
| Action nom | Pacifier les entrées de bourg |
| Action n° | 13 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | La commune souhaite retravailler ses trois entrées de bourg afin d'apaiser la circulation automobile et permettre des déplacements sécurisés pour les mobilités douces. |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Isigny-Omaha Intercom ARD |
| Dépenses prévisionnel/définitif | À détermine |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | À détermine |
| Calendrier | Non défini |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | À détermine selon le projet |
| Conséquence sur la fonction de centralité | |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 14

Végétaliser les espaces communaux pour des zones de fraîcheur

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Mettre en valeurs les espaces publics et les patrimoines. |
| Action nom | Végétaliser les espaces communaux par la plantation d'arbres afin de créer des zones de fraîcheur |
| Action n° | 14 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>La commune souhaite renforcer la végétalisation de son bourg et ses rues par la plantation d'arbres. Le but étant, sur les espaces les plus importants de créer des zones de fraîcheur, et sur les espaces plus petits de créer des zones ombragées.</p> <p>Il lui faut identifier le foncier disponible et opportun à la mise en place de cette action.</p> <p>Il faut déterminer les essences résistantes au réchauffement climatique, mais aussi créer les aménagements nécessaires pour que les habitants puissent profiter de ces espaces.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : PNR Un tiers-Lieu à Trévières |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Non défini à ce stade |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du cadre de vie - Lutte contre le réchauffement climatique - |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 15

Mettre en avant le Petit Patrimoine

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Mettre en valeurs les espaces publics et les patrimoines. |
| Action nom | Mettre en avant et valoriser le Petit Patrimoine ou patrimoine vernaculaire de la commune |
| Action n° | 15 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Faible |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>La commune de Trévières est riche en patrimoines qu'ils soient naturels, vernaculaires ou encore bâtis. Elle veut logiquement le mettre en avant pour ses habitants et pour les visiteurs.</p> <p>Pour cela, elle souhaite d'abord faire un recensement de l'ensemble du patrimoine présent sur son territoire (que ce dernier soit connu ou non). Par la suite, les éléments de patrimoine sélectionnés pourront faire l'objet de panneaux informatifs ou autres, d'une rénovation, éventuellement de visite, etc. Comme nombre de patrimoines sont de propriétés privées, il convient d'obtenir l'autorisation des propriétaires. Des actions de communication viendront parachever ces mises en avant.</p> <p>D'un point de vue plus globale, cela lui permet d'avoir connaissance et de pouvoir entretenir le patrimoine présent, qu'il puisse être mis en valeur maintenant ou plus tard.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Associations Propriétaires Office de tourisme intercommunal |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | Non défini à ce stade |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Recensement exhaustif - Rénovation/entretien du patrimoine - Poses de panneaux d'informations - Potentielles inaugurations |



| | |
|---|--|
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les points d'intérêt de la commune - Faire connaître Trévières en attirant des visiteurs - Faire de Trévières une destination de visite - Accroître l'offre culturelle et touristique |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 16

Création d'un pôle culturel communal

| | |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'offre de services Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines |
| Action nom | Création d'un pôle culturel dans le bâtiment Cinéma |
| Action n° | 16 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>On trouve en cœur de bourg de Trévières, un bâtiment estampillé Cinéma en lettres rouges. Datant de la Reconstruction, il abrite aujourd'hui la salle des fêtes en rez-de-chaussée et une salle de spectacle/salle de cinéma à l'étage.</p> <p>La commune souhaiterait faire de ce bâtiment un lieu dédié à la culture, car elle n'a, par exemple plus de bibliothèque depuis plusieurs années. La salle à l'étage est une des rares salles de spectacle du territoire intercommunal, mais doit faire l'objet d'une modernisation et d'une mise en accessibilité.</p> <p>Globalement le bâtiment doit-être isolé : la chaleur estivale rend l'utilisation de la salle compliquée, et devenir moins énergivore.</p> <p>L'articulation des compétences entre commune et intercommunalité doit amener les deux collectivités à mener cette action ensemble : la création, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels revient à la communauté de communes. La salle de spectacle est aujourd'hui de la compétence de la municipalité.</p> <p>Il faut identifier le contenu de ce pôle, pour déterminer les espaces nécessaires et leur agencement (bibliothèque, espace d'exposition, etc.), mettre en accessibilité la salle de spectacle tant pour le visiteur que pour pouvoir monter le matériel nécessaire aux représentations, identifier les besoins en termes de modernisation. Il faut isoler le bâtiment, mais aussi trouver une destination pour la salle des fêtes.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Isigny-Omaha Intercom Département du Calvados DRAC Un Tiers-Lieu à Trévières Associations culturelles locales |



| | |
|--|--|
| Dépenses prévisionnelles / définitives | <p>Non définies à ce stade</p> <p>Un devis de 2019 estimait le montant des travaux (isolation, toiture, peinture, façade plomberie, électricité, équipements etc.) à 413 165.48€. Ce montant sera forcément revu à la hausse avec le prix des matériaux mais aussi à cause de l'évolution des préconisations, comme par exemple la mise en place d'éclairage à LED pour la salle de spectacle , tendant à doubler les montants prévus rien qu'en équipement.</p> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | <p>Mise en place d'un groupe de travail T4 2022.</p> <p>Suite à déterminer selon les volontés des partenaires.</p> |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Établissement de la mise en place entre les partenaires - Identification du contenu du bâtiment - Réalisation des travaux - Fréquentation du bâtiment et des services |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Densifier les lieux de culture et de Lecture Publique sur le territoire - Conforter la place de Trévières comme pôle culturel sur son territoire - Permettre aux habitants de Trévières et alentours un meilleur accès au spectacle vivant et au cinéma - Rapprocher les services des habitants - Amélioration du cadre de vie |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 17

Inciter à l'installation de récupérateurs d'eau

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'offre de services |
| Action nom | Inciter les particuliers à installer des récupérateurs d'eau |
| Action n° | 17 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et pour garantir une autonomie de ses habitants, la commune souhaite mettre en place une incitation, envers les particuliers, pour qu'ils se dotent de récupérateurs d'eau, pour un usage extérieur (jardinage, arrosage).</p> <p>Elle doit déterminer la nature de l'incitation qui peut être un financement direct des particuliers, ou encore effectuer un achat groupé pour obtenir des prix moins élevés, en fonction du nombre de demandes des habitants.</p> |
| Partenaires | À déterminer |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installations financées |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la dépense en eau et de la facture pour les particuliers - Amélioration du cadre de vie - Sauvegarde de la ressource - Engagement concret de la commune dans la réduction de son empreinte écologique |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 18

Création d'un système de pédibus

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique | Développer, maintenir et garantir l'offre de services Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilité |
| Action nom | Mise en place d'un pédibus ou transport pédestre-cyclable pour l'école |
| Action n° | 18 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Faible |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>Une majeure partie des enfants de Trévières se rendent à l'école ou au collège en voiture. Pour ceux qui habitent dans les communes alentours, le recours à la voiture est indispensable, pour ceux qui résident dans la commune, la commune souhaite proposer une solution de pédibus ou autre pour permettre aux enfants de rejoindre les établissements scolaires en toute sécurité.</p> <p>Elle doit pour cela identifier les besoins de ses jeunes habitants à travers la mise en place d'un groupe de travail et d'un diagnostic fait auprès des parents d'élèves.</p> <p>Le(s) itinéraire(s) sera déterminé par la suite.</p> <p>L'information des parents et des parents est indispensable à la bonne mise en place du service. Ensuite peut s'organiser le fonctionnement et le mode d'accompagnement avec des assurances à souscrire (responsabilité), les horaires etc.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Association de parents d'élèves Département du Calvados (collège) Écoles élémentaires |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Entre 100 et 500 € par année de fonctionnement (évaluation du Ministère chargé des sports). Le pendant en vélobus a un coût plus élevé puisqu'il faut des équipements de stationnement. |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |



| | |
|--|---|
| Calendrier | Mise en place potentielle pour la rentrée 2023-2024. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | PCAET (Fiche-action n°7) |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du service - Desserte pour l'ensemble des enfants résidant dans la commune - Fréquentation du service - Taux d'évènements imprévus |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Service de mobilité - Circulation automobile réduite dans le bourg et aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie - Favoriser les mobilités douces - Autonomie des plus jeunes habitants et appropriation de la commune - Amélioration du cadre de vie |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 19

Accroître le maillage des sentiers de randonnée

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique | Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilités |
| Action nom | Accroître le maillage des sentiers de randonnée |
| Action n° | 19 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Faible |
| Maître d'ouvrage | La commune de Trévières |
| Description de l'action | <p>Identifiée comme étant la porte des Marais, la commune de Trévières est le point de départ de certaines randonnées.</p> <p>Elle souhaite accentuer le maillage des sentiers passant par son territoire, cela peut aussi permettre de faire découvrir son patrimoine comme le Pont des Gosnons, en le reliant à un autre itinéraire.</p> <p>La commune doit identifier les chemins à mettre en valeur et à entretenir. Ces chemins doivent être en connexion avec ceux existants et /ou relier au bourg de la commune. Leur distance doit aussi varier pour pouvoir répondre aux capacités de tous les promeneurs.</p> <p>Une communication ainsi que des panneaux informatifs doivent idéalement être également mis en place.</p> <p>AAP Sentiers de Nature en cours du 01/09/2022 au 31/10/2024, par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et Ministère de la Transition énergétique.</p> |
| Partenaires | Liste non exhaustive et non définitive : Office de tourisme intercommunal Parc Naturel Régionale des Marais du Cotentin et du Bessin |
| Dépenses prévisionnelles / définitives | Non définies à ce stade (Entretien des chemins, actions de communication, etc.) |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non défini à ce stade |
| Calendrier | À déterminer Opportunité de réalisation à court/moyen terme avec l'AAP Sentiers de Nature et selon ses résultats. |



| | |
|--|--|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Densité du maillage - Création de nouveaux itinéraires - Evaluation de la fréquentation des chemins - Entretien des chemins |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation du bourg avec des départs depuis la place centrale - Développer l'attrait touristique de la commune - Sensibiliser à la préservation du patrimoine - Accroître la connaissance du patrimoine et du territoire par ses habitants - Encourager les mobilités actives - Renforcer l'image de la commune |
| Annexes | |

**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
POUR LA/LES COMMUNE XXX**

ANNEE XXX

Au titre de l'année budgétaire XXX, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

| Action | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs (et nom des financeurs) | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur |
|---------------|------------------------------|----------------------|----------------|------------------|---|--|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | FNADT | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Autres (préciser) |
|--|------------------------|--------------|-------------|-------------|----------------------------------|--------------------------|
| | | | | | | |

Annexe 5 – Extrait du tableau de suivi du programme

| Nbre action | Actions | | | | Etat d'avancement des actions | | | | Coût total | | | | | | Calendrier | | | | | | | | | |
|-------------|--------------------|------------------------|-----|-----------------|--|--|---------------------|-------------------|------------------|-------------------|--------------|--------|-----------------|------|------------|------|------|-------|--------|-----------------------------------|----------------|----------------|--|--|
| | MO | Dispositif (CRTE, ORT) | Axe | Fiche Action n° | Description | Observations | Actions abandonnées | Actions à Engager | Actions En cours | Actions Réalisées | Prévisionnel | Etudes | travaux actions | DSIL | FNADT | DETR | Etat | [...] | Totaux | Investissements sociaux et privés | Date lancement | Date livraison | | |
| 1 | IOI - les 5 PVD | ORT | 1 | | Étude pré-opérationnelle pour OPAH | | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Le Molay Littry | ORT | 3 | | Réaménagement du bourg | Études CAUE | | 1 | | | | 0,00 € | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Trévières | ORT | 1 | | Rénovation logements Mairie | | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Grandcamp-Maisy | ORT | 3 | | Mise en valeur et requalification du Quai Crampon | Étude du CAUE | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Isigny-sur-Mer | ORT | 5 | | Mise en place d'un parc de véhicules d'autopartage | | | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Balleroy-sur-Drôme | ORT | 4 | | Rénovation de la mairie (regroupement services, accessibilité, rénovation énergétique) | Études CAUE Études architectes Travaux | | | 1 | | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | 106 000,00 € | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | 592 900,00 € | | | | | | | | | | | | | |

Annexe 6 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs [annexe facultative]

5-1 Caisse des Dépôts et Consignation

Annexe : Détail de la mission d'accompagnement au management de projets de revitalisation des Petites Villes de Demain (PVD)

Réalisée par un cabinet de conseils sélectionné dans le cadre d'un marché à bons de commande par la Banque des Territoires et prise en charge intégralement par cette dernière, cette prestation vise à renforcer temporairement votre direction de projet PVD afin de lui permettre de franchir une étape décisive dans leur démarche de revitalisation. Elle intervient aussi bien dans la phase d'initialisation, de démarrage que de déploiement de ce programme de revitalisation, afin de :

- ✓ Contribuer à l'établissement de la convention cadre PVD valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),
- ✓ Rendre opérationnel rapidement le plan d'actions après la signature de la convention cadre,
- ✓ Aider au repositionnement d'un projet déjà contractualisé mais nécessitant un redimensionnement suite aux impacts d'événements inattendus le cas échéant.

Cette mission de 50 jours s'effectue sur une durée longue pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Les appuis et conseils mobilisés dans le cadre de l'accompagnement au management de projet peuvent relever des domaines suivants :

- ✓ Accompagnement au pilotage stratégique du projet : définition de la programmation opérationnelle et financière, coordination des partenariats, aide à la décision pour la préparation des arbitrages, conseil sur les éléments constitutifs des projets au regard des objectifs ;
- ✓ Aide à la définition de feuilles de route sur certains axes de son projet global ;
- ✓ Mise en cohérence des stratégies et diagnostics existants – programmation spatiale, hiérarchisation des enjeux & priorités), en vue d'établir la convention cadre PVD valant convention d'ORT ;
- ✓ Accompagnement à la définition et l'animation de la comitologie de projet ;
- ✓ Accompagnement méthodologique pour la mise en place d'outils de pilotage et de suivi : ordonnancement et cadencement des actions, suivi des alertes et évaluation des effets produits... ;
- ✓ Aide à la production d'éléments de langage, de supports de communication et de présentation du plan d'actions, de projets ;
- ✓ Fourniture de documents types de consultation, aide à la production de cahier des charges, aide à la rédaction de fiches-actions ;
- ✓ Appui au pilotage d'études sectorielles.

Caisse des dépôts et consignations
7 bis rue Jeanne d'Arc – Square des Arts – CS71020 – 76171 ROUEN Cedex 1 – Tél : 02 35 15 65 11
celine.senmartin@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

2/2

Interne

